

Printemps arabe et « retour à la montagne », prédation ou développement ? L'exemple de Djebel Goubarrar (Tunisie Centrale)

Hédi Rebei

Volume 22, Number 2, September 2022

Aménagement territorial et protection de l'environnement

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1100942ar>

DOI: <https://doi.org/10.4000/vertigo.36609>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Rebei, H. (2022). Printemps arabe et « retour à la montagne », prédation ou développement ? L'exemple de Djebel Goubarrar (Tunisie Centrale). *VertigO*, 22(2), 1–38. <https://doi.org/10.4000/vertigo.36609>

Article abstract

Despite their defended state property status, Tunisian mountains are affected by a rural people return phenomenon and a varied occupation and utilizing forms since the January 14 revolt (2011). This ended distancing relationships between people and mountains, but is-it restoring mountain heritage in concerned regions? Is-it boosting local development ? Or is-it generating new environmental ravages and new conflicts ? The Goubarrar mountain example (middle-west Tunisia) allows for understanding agrarian structures and land use forms change since the end of XIXth century. It enables particularly to understand the current “return to the mountain” and the stakeholders strategies and social representations about local and sustainable development in such a poor and marginalized regions.



Printemps arabe et « retour à la montagne », prédation ou développement ? L'exemple de Djebel Goubrar (Tunisie Centrale)

Hédi Rebei

Introduction

- 1 Pendant longtemps domaniales et mises en défens (aires protégées régies par le code forestier et gérées par l'administration forestière), les montagnes tunisiennes connaissent de rapides mutations depuis la révolte du 14 janvier 2011. Outre la multiplication des incursions terroristes islamistes au niveau des massifs les plus escarpés et enclavés (Chaâmbi, Mghila, Semmama...) et les incendies souvent volontaires (Chriha et Sghari, 2013), les montagnes sont devenues le théâtre de nouvelles initiatives d'occupation et d'exploitation de la part des populations riveraines. Mise en valeur des terres et nouvelles plantations de figuiers et d'oliviers comme ce fut le cas à Kesra et Djebba (Abaza, 2021; FAO - Ministère de l'Environnement, 2020), reprise des défrichements dans le Haut Tell friguien (Ayari, 2019), extension spectaculaire du pistachier dans les gouvernorats de Gafsa et de Kasserine (Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche - GIZ, 2017), pâturage, extraction de bois, de gousses de pin d'Alep ou d'alfa,... Les formes d'occupation humaine et de pression sur la montagne ne font que se diversifier. Les montagnes sont aussi au centre d'une intense activité culturelle avec, notamment, la « fête des bergers » à djebel Semmama, les festivals organisés par les historiens à djebel Oueslat, et qui réclament ouvertement le droit au retour des populations déplacées (depuis 1762), le festival de la pistache à Mejel Bel Abbès depuis 2015, la grande envergure que prend le festival de la figue à Kesra, les rencontres sur le tourisme culturel dans les montagnes du sud-est, etc. Néanmoins, ces actions demeurent assez discrètes et sous-médiatisées, car l'attention des autorités, du public et des médias est

centrée sur le terrorisme de montagne et sur la contrebande (de carburants en particulier) qui transite à travers les massifs.

- 2 Ces initiatives profitent de la situation « postrévolutionnaire » fragile marquée par l'affaiblissement de l'État, l'obsolescence de l'administration, la montée des menaces intérieures telles que le terrorisme, les revendications sociales, les clivages politiques et idéologiques en rapport avec la montée de l'islamisme, les grèves et *sit-in*, ainsi que des pressions extérieures autour de la guerre en Libye, l'émigration clandestine, les réformes économiques, les rapports avec les puissances géopolitiques actives dans la région.... Elles sont souvent présentées par les acteurs locaux comme des options face à la « *hogra* » (mépris, marginalisation et absence de développement) et comme des remèdes à la situation de pauvreté des populations par la génération de revenus additionnels ou le développement de petites exploitations agricoles. Plus encore, ces initiatives dissimulent parfois une volonté de réappropriation sournoise de la montagne, considérée comme territoire des ancêtres par la population locale, à l'image de ce qui s'est produit dans d'autres contextes ruraux du pays (Kerrou, 2021 ; Gana et Taleb, 2019).
- 3 En fait, les montagnes ne manquent pas de potentialités aussi bien hydrauliques qu'agropastorales, sylvicoles, paysagères, patrimoniales, environnementales, etc. Elles couvrent quelques 2.000.000 ha, principalement dans le nord-ouest et le centre-ouest du pays, où l'on enregistre les plus forts taux de pauvreté (INS - Banque Mondiale, 2020), d'exode rural et de foyers de la migration interrégionale. L'étude de leur histoire récente et des plus anciennes cartes d'état-major permet de déceler de nombreux exemples de fortes densités de population (les historiens modernistes parlent de 1000 villages détruits par le bey¹ à djebel Oueslat dans le kairouanais en 1762), d'une agriculture prospère et d'ingénieux aménagements hydroagricoles (Sandron et Gastineau, 2002 ; Mokni, 1998 ; Sethom et Kassab, 1981 ; Attia, 1977). Depuis la fin du 19^{ème} siècle, l'histoire des montagnes a évolué vers une quasi-sanctuarisation à travers les multiples interdictions et la stricte mise en défens, et ce jusqu'en 2011. Cela s'oppose à ce qui se passe dans les autres pays maghrébins et méditerranéens où la montagne connaît de multiples formes d'humanisation, d'exploitation et de développement (De Fortescu, 2016 ; Eychenne, 2014 ; Kradi, 2012 ; Moudoud et Ezaidi, 2007 ; Bazin, 1998).
- 4 Le changement climatique, le développement durable et la lutte contre la pauvreté replacent cependant la montagne au centre des préoccupations de développement local avec l'urgence du reboisement, la nécessaire diversification de l'économie rurale, la conservation des eaux et des sols, la pratique de cultures adaptées, la protection des paysages, la valorisation du patrimoine, etc. De telles stratégies ne paraissent pas faciles à adopter, car depuis l'éviction de la plupart des communautés montagnardes et l'intégration des montagnes au domaine de l'État, elles sont entravées par les rapports entre société et montagne. Ces relations sont désormais fondées sur la perte de gouvernance territoriale, le faible ancrage des communautés rurales, le décalage entre mise en défens de principe et pratiques illicites de surexploitation des ressources naturelles et l'absence d'une politique publique cohérente pour les espaces montagneux. Ces rapports sont bien entendu le legs de plus d'un siècle d'éviction des communautés montagnardes et de déstabilisation de leurs systèmes agraires.
- 5 L'objet du présent travail est d'étudier le processus de déstabilisation de l'agropastoralisme de montagne et d'éviction des montagnards en Tunisie ainsi que

l'actuel « retour à la montagne » en partant de l'exemple de djebel Goubarr, situé dans la délégation² de Regueb (centre-ouest).

« Printemps arabe » et remise en question de la gouvernance des ressources naturelles

- 6 La gouvernance des ressources naturelles devient un enjeu crucial de développement dans les pays du Sud, eu égard à la pression toujours plus accrue sur les ressources foncières et environnementales, aux besoins urgents en matière de croissance économique et d'emplois et aux impacts du changement climatique. La bonne gouvernance des ressources naturelles, notion développée depuis les années 1990, est considérée par de nombreuses organisations et bailleurs de fonds, dont la Banque mondiale (Hubert Ta, 2016) comme une condition primordiale pour stimuler la croissance et impulser le développement dans ces pays. Elle est aussi un atout pour générer une croissance propauvres qui ferait bénéficier le plus grand nombre des fruits du développement (Bukobero et al., 2013 ; OCDE, 2009). Par gouvernance environnementale, il faut entendre « l'ensemble des processus et institutions, aussi bien formels qu'informels qui englobent des normes et des valeurs, des comportements et des modalités organisatrices autour desquels les citoyens, les organisations et les mouvements sociaux, ainsi que les différents groupes d'intérêts articulent leurs intérêts, défendent leurs différences et exercent leurs droits et obligations en matière d'accès et d'utilisation des ressources naturelles » (PNUE, 2010, cité par Loukou, 2013, p. 88). Cette gouvernance se situe aussi « à l'interface entre la coordination des actions individuelles imposée ou impulsée par l'État et les formes de l'action collective d'intérêt public ou d'intérêt communautaire » (Leyronas et al., 2016, p. 131). Elle œuvre pour un consensus autour de la répartition des coûts et bénéfices de la gestion des ressources naturelles entre les acteurs hétérogènes (Lavigne Delville, 2015), consensus qui se doit d'être équitable autant que possible. La gouvernance vise aussi à éliminer « les rentes engendrées par les dysfonctionnements bureaucratiques » (Leyronas et al., 2016, p. 131). De nombreuses institutions ont vu le jour pour appuyer la « bonne gouvernance » des ressources naturelles, dont le Natural Resource Governance Institute (NRGI) qui publie chaque année un rapport sur l'indice de gouvernance des ressources naturelles, ainsi que Transparency International (TI), organisation qui lutte contre la corruption et la violation des droits de l'homme en rapport avec la gestion des ressources naturelles.
- 7 En Tunisie, la révolte du 14 janvier 2011, première étincelle du « printemps arabe », a été l'occasion de poser la question de la gouvernance (ou de la « bonne gouvernance ») des ressources naturelles dans les médias, sur les réseaux sociaux, au parlement, dans les manifestations. De nombreux mouvements sociaux se sont développés pour réclamer une meilleure gouvernance des ressources naturelles qui serait au service du développement régional et de la réduction des clivages entre les régions littorales et l'intérieur du pays, riche en gisements miniers et en hydrocarbures. Il importe de citer à ce titre les occupations (*sit-in* en anglais) dans les villes du bassin minier de Gafsa (phosphates) et le mouvement du Kamour dans la région méridionale de Tataouine (hydrocarbures), mouvements sociaux qui ont marqué toute la dernière décennie. D'autres mouvements plus sporadiques ont revendiqué la bonne gouvernance des terres domaniales agricoles (Gana et Taleb, 2019) et dont n'a abouti que celui de l'oasis

de Jemna dans le sud du pays (Kerrou, 2021). Ainsi, le mouvement pour une bonne gouvernance des ressources naturelles en Tunisie (dans le contexte de la « révolution du jasmin ») paraît essentiellement centré sur les industries extractives et accessoirement sur la gestion des terres domaniales agricoles. Néanmoins, cette quête d'une bonne gouvernance et d'un accès des habitants aux ressources naturelles a revêtu d'autres aspects moins médiatisés dont, notamment, la gestion des terres soumises au régime forestier, c'est-à-dire les secteurs de montagne (couverts ou non de forêts), les terrains de parcours, les résidus de terres collectives, etc. De nombreuses montagnes ont connu des mouvements de mise en valeur agricole, d'exploitation et d'accès de la part des habitants, mouvement que nous pouvons appeler « retour à la montagne ».

Le retour à la montagne : essai de définition

- 8 Bien que l'intérêt des médias, de l'opinion publique et des autorités soit porté sur le terrorisme islamiste qui s'est logé dans les montagnes tunisiennes depuis la révolte de 2011 et sur la contrebande (de carburant, de tabac, d'équipements électroménagers et autres) qui transite depuis par les massifs, il demeure que les territoires montagneux connaissent aussi un authentique processus de retour des populations. Par retour, nous désignons les formes d'occupation et d'exploitation de ces espaces souvent fragiles et les tentatives inhérentes de leur réappropriation. Les montagnes étant toujours attachées à l'administration forestière, régies par le code forestier et faisant partie du domaine de l'État, elles sont théoriquement interdites d'accès et font toujours l'objet d'une mise en défens.
- 9 Les formes de ce processus de retour à la montagne sont diverses. Les plus notables sont la mise en valeur agricole, l'exploitation de certaines ressources et l'animation culturelle. En effet, de nombreux ruraux riverains ont vu dans la révolte de 2011 (entraînant l'affaiblissement de l'État et l'impuissance de l'administration) une occasion en or pour mettre en valeur les terres de montagne et développer de petites exploitations. Les exemples les plus connus sont ceux des plantations de figuier et d'olivier à Kessra (Abaza, 2021), du figuier et de la polyculture des jardins de Djebba El Olia (FAO - inistère de l'Environnement, 2020), de l'olivier à djebel Bargou (Rebaï, 2022) et des défrichements dans le Haut Tell friguien (Ayari, 2019). À Kessra, ces initiatives paysannes ont trouvé le soutien de certaines organisations non gouvernementales occidentales et de l'Organisation internationale du travail (OIT)³, ce qui a permis d'aménager un réseau d'irrigation récupérant les eaux de source jaillissantes du haut plateau pour irriguer les nouvelles plantations. Néanmoins, le phénomène de retour à la montagne n'est pas localisé. Les gouvernorats de Kasserine et de Gafsa connaissent à leur tour une extension spectaculaire des plantations de pistachier. En quelques années, la localité de Mejel Bel Abbès s'est hissée au rang de première localité productrice de pistaches en Tunisie. À ce titre, nous avons été amenés à croiser quelques données afin de mieux comprendre cette extension rapide du pistachier après 2011 dans ces régions. En effet, en 2010, les gouvernorats de Sfax, Sidi Bouzid, Gafsa et Kasserine cumulent 21500 ha de pistachiers (Ministère de l'Environnement, 2010). En 2017, le pistachier s'étend sur 15700 ha dans le gouvernorat de Gafsa⁴ et sur 6900 ha dans celui de Kasserine⁵ et ce, malgré la situation instable que connaît alors le pays et plus particulièrement ces deux régions. Ces plantations sont en partie développées sur des terrains publics montagneux ou de parcours.

- 10 Les autres formes d'exploitation des ressources naturelles de montagne sont à leur tour nombreuses. Les plus graves sont celles qui menacent le fragile couvert végétal : recherche de bois, arrachage d'alfa et pâturage. Certaines montagnes du nord-ouest ont même connu des incendies volontaires pour en extraire par la suite plus facilement le charbon de bois et le vendre pendant la fête du sacrifice de l'Aïd El Kebir. Il y a enfin les activités récréatives telles que les randonnées, la chasse ou encore la recherche de trésors. Dans les montagnes du nord-ouest, des clubs de randonnées et d'écotourisme commencent à voir le jour et à drainer de nombreux participants.
- 11 Enfin, l'animation culturelle (et scientifique) des montagnes n'est pas des moindres. Outre ses aspects festif et récréatif, elle exprime souvent une volonté de réappropriation de la montagne et de restauration des activités montagnardes disparues comme levier de développement local. Certaines manifestations relancent le débat autour de la territorialité montagnarde et de la place de la montagne dans le processus de développement. Nous pouvons notamment citer :
- Les nombreux festivals et les rencontres animées par les historiens à djebel Oueslat (dans le kairouanais, centre-ouest) qui a connu l'éviction de toute sa population en 1762 (près de 100.000 habitants dans 1000 villages), les Oueslatis ayant soutenu le rival du bey pendant la guerre civile (1728-1756). Ces manifestations considèrent que le déplacement forcé des Oueslatis représente la plus grande catastrophe démographique de l'histoire moderne du pays et réclament le droit de retour des habitants déportés, dont certains conservent jusqu'à présent les titres fonciers des parcelles ancestrales de montagne⁶.
 - L'animation culturelle de djebel Semmama a démarré en 2015 avec le ciné-djebel, mais la création d'un centre culturel des arts et métiers en 2018 a donné un nouvel élan à la culture montagnarde et renforcé le rayonnement culturel. L'objectif est de prôner l'inclusion par la culture comme moyen de lutte contre le terrorisme. Le centre organise chaque année la « fête des bergers », festival international qui prône la culture montagnarde. L'édition de 2019 a accueilli des participants de Tunisie, du Liban, d'Algérie, de Belgique, de Palestine, et d'Espagne.
 - La multiplication des festivals culturels dans les régions montagneuses promouvant ou non des activités économiques : renforcement du festival de la figue à Kessra (durée allongée, spectacles et séminaires variés, autochtonie amazigh (berbère) mise en valeur,...), festival de la pistache à Méjel Bel Abbès (ayant démarré en 2015, ce qui illustre l'aspect récent de la culture du pistachier), festival du théâtre de djebel Châambi à Kasserine, etc.
 - De nombreuses rencontres scientifiques ont aussi été organisées dans les montagnes du sud-est (Mamatas, Toujène, Chenini) afin d'y promouvoir le tourisme culturel.
- 12 Le retour à la montagne est ainsi un processus qui tente de mettre fin à une longue histoire de marginalisation et de sanctuarisation des montagnes, d'interdiction sinon de limitation d'accès aux riverains. Si pour le bey, l'éviction des populations de djebel Oueslat était une mesure d'exception prise en représailles en raison du ralliement des Oueslatis à son rival (Ali Pacha), la volonté de vider les montagnes de leurs populations devient une politique officielle pour le système colonial français en Tunisie. Plusieurs lois ont été promulguées dans le but de domanialiser les montagnes et les forêts pour instaurer un contrôle plus efficace du territoire. Nous pouvons citer notamment :
- l'arrêté du 1^{er} décembre 1881 qui intégra les forêts dans le domaine public de l'État,
 - le décret du 28 juin 1884 qui créa le service des forêts,
 - la loi du 24 septembre 1885 relative au Code des Eaux et qui déclara les sources naturelles d'eau comme biens publics,

- le décret du 13 janvier 1896 déclarant la domanialité « des terres vaines et vagues, des montagnes non cultivées et généralement tous les immeubles que la loi islamique... [désigne comme] terres mortes »,
 - et la loi du 22 juillet 1903 délimitant les terrains boisés domaniaux (Gammar, 2019 ; Guidice, 2009 ; Ajili et Yazidi, 2007).
- 13 L'application de ces lois a rencontré une forte résistance de la part des populations montagnardes. L'exemple le plus connu est celui de l'affaire de djebel Mansour (gouvernorat de Zaghuan, nord-est) en 1927 où les terres ont été confisquées et attribuées aux colons, ce qui entraîna le soulèvement de la population et la répression par l'armée.
- 14 Cette politique fut poursuivie après l'indépendance, le jeune État héritant d'une importante assise foncière domaniale pouvant être mobilisée dans le processus de développement et de modernisation du pays. Néanmoins, le moule de la nouvelle citoyenneté était centré sur l'école, le village (ou la ville), les services et commerces de proximité, les lieux d'encadrement et d'endoctrinement, les routes, etc. L'isolement, l'habitat dispersé, le tribalisme, l'autochtonie étaient en revanche considérés comme incompatibles avec le nouveau projet de société. Ainsi, les habitants de Kessra furent appelés à regagner le nouveau village construit au piémont de la montagne, ce qui déclencha une grave crise en 1958 avant que les autorités ne finissent par céder (Gammar, 2019). Mais à Takrouna, autre village berbère près d'Enfidha (centre-est de la Tunisie), le village de ocher fut déserté et les populations ont migré vers le nouveau village construit au piémont. Par ailleurs, l'élevage caprin fut interdit dans les montagnes du Nord-Ouest jusqu'en 1967 alors que celui du dromadaire y est toujours défendu.
- 15 Le code forestier constitue une pièce maîtresse dans la politique de domanialisation de la montagne à travers les multiples restrictions qu'il impose à l'encontre de l'agropastoralisme et de l'agroforesterie. Le code forestier de 1966 a repris et validé le principe de domanialité des forêts (et des montagnes) adopté par l'administration coloniale. L'État central en Tunisie se présente comme le protecteur du patrimoine forestier, des nappes alfatières, des parcours et de toutes les terres sous-exploitées. Ainsi, le régime forestier s'applique aussi bien aux forêts qu'aux nappes alfatières, aux terrains de parcours, aux terres à vocation forestière et aux parcs nationaux. Il ne reconnaît de droits d'usage que pour les habitants domiciliés à l'intérieur des forêts et leurs bestiaux. Les populations riveraines sont strictement interdites d'accès ou d'usage. Selon l'article 36 du code forestier, les droits d'usage forestiers sont les suivants : 1. Ramassage du bois mort gisant sur le sol ; 2. Prélèvement de broussailles d'essences secondaires sans dessouchement ; 3. Droit d'usage au pâturage ayant pour l'objet la nourriture des bestiaux appartenant au titulaire de ce droit à l'exception du dromadaire ; 4. Autres droits d'usage forestiers ayant pour l'objet l'utilisation de certains produits de la forêt, destinés aux usages domestiques à l'exception de la vente (République tunisienne/code forestier, 2017, p. 16).
- 16 Cette politique fut formellement assouplie par la suite, mais sans changer vraiment de fond. D'abord, des actions d'amélioration pastorale furent entreprises depuis 1970 pour compenser les effets de la mise en défens. La refonte du code forestier en 1988 s'est ensuite faite sous le slogan de la coexistence raisonnée entre l'homme et la forêt pour déboucher sur l'organisation des populations riveraines en Associations forestières d'intérêt collectif (AFIC). Le code forestier maintient cependant des restrictions

rigoureuses à l'encontre de l'agropastoralisme de montagne et de l'agroforesterie. L'exploitation de parcelles à des fins agricoles doit être agréée par une circulaire du ministre de l'Agriculture et ne doit pas avoir de finalité commerciale ou industrielle (République tunisienne/code forestier, 2017, p. 16).

- 17 Toutefois, la stricte mise en défens de principe est en pratique contredite par une relative indulgence des autorités locales et de l'administration forestière. Ces dernières tolèrent l'accès aux pâturages ou l'exploitation de certaines ressources (alfa, bois mort, matériaux de construction...), d'autant plus que les moyens humains et logistiques mis à la disposition des gardes forestiers sont souvent limités (Gammar, 2019). La récente réintroduction du loup et du sanglier dans les montagnes (présentée comme une action de préservation de la faune sauvage) est néanmoins perçue par les populations riveraines comme un rappel de la domanialité des lieux ainsi qu'un message aux ruraux qui en souhaitent l'exploitation ou la réappropriation.

Objectifs de la recherche

- 18 L'objectif général de la recherche est d'étudier le phénomène de retour à la montagne, retour dans le sens où le récent processus est une réplique à un ancien départ (voire à un déplacement plus ou moins forcé des communautés montagnardes). Les objectifs spécifiques sont nombreux. En premier lieu, et en partant de l'exemple de djebel Goubrar à Regueb (gouvernorat de Sidi Bouzid, Tunisie du centre ouest), nous avons essayé de voir si l'humanisation, l'exploitation et la mise en valeur de la montagne sont ancrées dans l'histoire agraire de la région ou si plutôt la marginalisation et la mise en défens sont toujours de règle. Cela implique également de savoir si parmi les groupes et les clans ruraux actuels (sous-ensembles de l'ancienne tribu des *H'mammas*) qui vivent tous dans la plaine, il y a ou non d'anciennes communautés montagnardes. Le second objectif spécifique consiste à étudier les formes d'exploitation actuelles de la montagne, les stratégies d'acteurs, leurs intentions et représentations, la présence ou non de formes de coordination, d'espaces de dialogues et de terrains de conflits. Il importe par ailleurs d'étudier aussi la dynamique territoriale passée et actuelle au prisme des logiques de solidarité et de rupture entre les grandes unités du territoire (montagne – piémont – plaine – sebkha⁷). Le tout nous amène enfin à poser la question de la gouvernance des ressources naturelles dans les secteurs soumis au régime forestier. Il importe à cet égard de rappeler que les ressources naturelles (et les espaces montagneux en particulier) ont connu trois grandes phases de gouvernance en Tunisie :

- Pendant la période précoloniale : gouvernance par les ruraux locaux, accès libre à la montagne et aux forêts, agriculture de montagne, complémentarité entre les terroirs et les régions, aménagements adaptés au milieu.
 - La période coloniale : domanialisation de la montagne, maîtrise territoriale et sécurisation, expulsion des montagnards, colonisation agricole, rupture plaine-montagne, dégradation des anciens aménagements par absence d'entretien.
 - Depuis l'indépendance (1956) : l'État est le protecteur de l'environnement et de la montagne, domanialisation, mise en défens, code forestier, restrictions d'accès aux riverains, pénalisations.
- 19 Notre hypothèse principale sous-tend que les actions, initiatives et modes d'accès et d'exploitation actuels de la montagne ne débouchent pas encore sur une nouvelle

forme de gouvernance des ressources naturelles. C'est ainsi que le travail de terrain s'est concentré sur l'étude des défaillances qui entravent la mise en place de cette gouvernance urgemment attendue, car un mode de gouvernance signifie des droits et des obligations clairs, un partage des rôles et une concertation de l'action des acteurs, ce qui favorise l'émergence de perspectives de développement local et durable.

- 20 Les principaux questionnements sont donc : sommes-nous au début d'une nouvelle phase de gouvernance des ressources naturelles ? Les stratégies et les intentions des acteurs (ruraux locaux, administration, État, associations de développement, élus locaux, intellectuels ...) sont-elles explicites ? Sont-elles coordonnées ? Émanent-elles d'une volonté de développement des espaces montagneux et d'amélioration du niveau de vie de leurs habitants ? Ou représentent-elles plutôt une nouvelle menace pour l'environnement fragile ? Quels sont les maillons manquants ? Quels sont les défis et les risques ?

Démarche et méthodologie

- 21 Afin de mettre en lumière le processus de disparition de l'agriculture de montagne à djebel Goubrar, nous avons d'abord choisi une approche diachronique en nous basant sur la riche couverture cartographique de la région, et dont les plus anciens documents remontent à l'année 1887. Nous avons ensuite effectué un travail de terrain dans le djebel pour chercher les éventuels vestiges de l'agriculture de montagne aujourd'hui révolue, et pour diagnostiquer la situation actuelle (environnementale, économique, sociale, patrimoniale). Afin de mieux comprendre le phénomène de « retour à la montagne » et les rapports que développent les ruraux avec la montagne à Regueb, nous avons enfin réalisé une enquête de terrain autour de djebel Goubrar. L'objectif premier était que les enquêtés soient représentatifs des différents clans et douars qui fréquentent le djebel Goubrar. Les entretiens qui ont eu lieu dans le domicile familial ont connu la participation des femmes et des enfants à remplir le questionnaire et au débat. D'autres contacts auraient été impossibles sans les réseaux d'interconnaissance.
- 22 Les chefs de ménage enquêtés ont été divisés en deux groupes : les riverains qui habitent à moins de 3 km de la montagne et ceux dont le domicile est plus éloigné (3 à 10 km), soit respectivement 43 et 47 chefs de ménage. Nous avons postulé l'existence d'une relation de proximité qui affecte le type de rapport à la montagne. Ce choix a été pris à la suite de nombreux tours de pays et d'entretiens avec les habitants grâce à l'aide précieuse de mes guides volontaires de terrain. Le travail de terrain a eu lieu en juillet-août 2020, en réponse aux collègues du colloque de Foncimed 2020 à Corte (Corse) qui ont sollicité ma participation en pleine épidémie du Covid-19 et quelques mois après la disparition de ma mère et de mon frère (ma communication en distanciel avait abordé le thème de « l'agriculture de montagne en Tunisie : étude des exemples de Kessra et de djebel Goubrar »). La région de Regueb a connu en cet été 2020 des vagues de propagation de l'épidémie, ce qui a accentué pression et peur. Il faut rappeler aussi que l'enquête traite d'actions illégales au regard de la loi et d'un objet de concurrence entre les différents clans et groupes sociaux. D'autres retours au terrain et des entretiens avec les collègues qui ont travaillé sur la région, les étudiants originaires de Regueb et l'administration ont permis de valider les résultats et d'enrichir l'approche.

L'agriculture de montagne à Regueb, chronique d'une disparition

À Regueb, la montagne était le centre du finage traditionnel

- 23 Le pays de Regueb et la délégation de même nom forment un quadrilatère de 15-20 km de côté. Leurs limites coïncident avec des frontières naturelles assez individualisées que représentent les lignes de crêtes à l'ouest, et les dépressions fermées et sebkhas à l'est, dont la plus importante est la sebkhadé Mchiguigue. Les chaînes de montagnes sont de type atlasique et forment un amphithéâtre de direction dominante sud-ouest/nord-est que composent respectivement les djebels Boudinar, Matleg, Goubrar et Khshem El Arthouma, dont les sommets culminent entre 558 et 875 m (Ministère de l'Équipement, 2016).

Carte 1. Le pays de Regueb



Source: Google Earth 2022, [en ligne] URL : <https://earth.google.com/web/@34.95269789,9.85395949,228.97640904a,37266.53590274d,35y,0h,0t,0r>

- 24 Le climat étant aride (< 200 mm/an), l'unité du pays est surtout le fait des nombreux oueds⁸ qui dévalent les massifs montagneux pour traverser les piémonts et la plaine avant de se déverser dans les sebkhas. Cet agencement d'éléments naturels interdépendants (montagne, piémont, plaine, sebkha) a depuis longtemps construit l'authenticité du territoire et commandé les formes de mise en valeur. Il explique la diversité des sous-systèmes agraires locaux qui ont marqué l'histoire de la région et où se succèdent agriculture sédentaire de versant et de piémont, système agropastoral de plaine (zones d'épandage des oueds) et pastoralisme autour des sebkhas.
- 25 La montagne paraît ainsi comme l'élément clé de structuration du territoire. Elle joue en priorité la fonction de bassin-versant qui dessert les piémonts et la plaine en eaux de ruissellement. L'eau étant une ressource rare dans la région, les sociétés rurales ont mis au point depuis l'aube de leur histoire (depuis l'antiquité romaine du moins comme en attestent les innombrables vestiges d'ouvrages hydrauliques, sinon depuis le néolithique de la civilisation capsienne) des techniques ingénieuses de mobilisation. Les

plus connues dans l'époque moderne et contemporaine sont les *jessours*⁹ et les *mgouds*¹⁰ (El Amami, 1984) qui ont permis de développer les cultures sur les versants, dans les piémonts et la plaine proche. L'étude des plus anciennes cartes d'état-major laisse entendre que l'intensité des cultures comme la densité de population ou le degré de sédentarité décroissent des montagnes vers les sebkhas. La montagne offre par ailleurs d'autres types de ressources telles que :

- l'eau potable des sources (il en reste trois à Djebel Goubrar), ressource rare dans ce milieu aride,
 - les buissons et les branchages pour construire hameaux et abris pour le cheptel, ou utilisés comme combustible,
 - les nappes d'alfa qui offrent la matière première pour de nombreuses productions domestiques et artisanales (nattes, cordes, scourtins utilisés dans les huileries traditionnelles) en plus de leur fonction de ressource fourragère,
 - les plantes médicinales telles que le thym, l'armoise blanche (appelée localement *chih*), l'armoise champêtre (*t'goufet*), le romarin, etc
 - les réserves de pâturages notamment pendant les saisons et les années sèches, l'alignement des montagnes joue aussi le rôle de barrière qui protège des vents continentaux froids, ce qui explique la douceur des hivers devenue à présent un avantage comparatif permettant la précocité des productions fruitières, notamment celles exportées vers le marché européen (Fautras, 2017).
- 26 Ces caractéristiques expliquent le fait que le pays de Regueb ait fait l'objet d'une anthropisation très ancienne comme en attestent les ruines romaines et musulmanes relevées sur les plus anciennes cartes d'état-major. Depuis l'époque moderne, la tribu des *H'mammas* a renforcé son installation dans la région et dans les plaines de *Hichria* et *Gammouda* situées de l'autre côté des montagnes, en évinçant les tribus concurrentes. Tribu du makhzen¹¹ alliée au pouvoir et aux cavaliers redoutables, les *H'mammas* ont tiré profit de cette alliance pour pratiquer les razzias contre les autres tribus. Les relations intertribales étaient en fait plus complexes puisque les *H'mammas* participèrent aussi à la révolte de 1864 (révolte des tribus contre la politique fiscale de l'État) avant de jouer un rôle notable dans la résistance à l'occupation militaire française puis dans la lutte de libération nationale. Aujourd'hui, de nombreux clans de *H'mammas* occupent le pays de Regueb tels que les *Ouled Abid*, les *Ouled Slim*, les *Ouled Moussa*, les *Ouled Sidi khalifa*, etc (Dhaoui, 2020).

L'agriculture de montagne était florissante à Regueb jusqu'à la fin du 19^e siècle

- 27 La carte de Sbeïtla de 1896 fut réalisée sur la base de relevés de terrain effectués entre 1881 et 1887, soit au terme de la conquête militaire du pays et de la pacification de la région. Cette carte surprend par l'intensité de la mise en valeur agricole de la région, aussi bien dans les montagnes et les piémonts que dans les plaines proches (voir carte 2). Les espaces cultivés s'accrochaient aux versants grâce aux ingénieux aménagements hydroagricoles et notamment la fameuse technique des *jessours* (Bonvallot, 1986). Cela réfute les travaux qui insistaient sur l'importance de la végétation naturelle et sur la virginité des milieux montagneux jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, avant qu'un processus de dégradation environnementale ne se déclencha avec l'arrivée de populations refoulées des plaines par l'avancée de la colonisation agricole (Zamiti, 1993 ; Chaouch,

autour des dépressions fermées, les cultures étaient quasi-absentes. C'est le domaine de la steppe et des pasteurs issus des *Ouled Sidi Khalifa* qui transhumaient dans la région et pouvaient arriver avec leurs troupeaux jusqu'aux piémonts. Les *Oglets* sont des puits regroupés situés près des sebkhas, là où la nappe phréatique est proche de la surface. Le nombre élevé de *Oglets* (*Oglet El Methnen*, *Oglet Zembreur*, *Oglet Mchiquique*) atteste d'une intense activité pastorale (ovins, caprins, camélins).

30 L'étude de la carte de Sbeïtla de 1896 apporte aussi de nombreux éclairages sur cette agriculture florissante de djebel Goubrar (et ses environs) à savoir :

- le nombre élevé de ruines romaines qui atteste d'une sédentarité très ancienne. Ces ruines se localisent pour la plupart le long des cours d'eau, ce qui laisse penser à leur fonction d'ouvrages hydrauliques. D'autres cartes plus récentes font état de ruines musulmanes de même genre, ce qui conforte l'idée d'une ancienneté de l'aménagement hydroagricole (voir carte 3),
- la bonne fréquence des *henchirs* qui sont des vergers ou plantations (*henchir El Hammam* par exemple),
- la présence de nombreux puits (*Bir Ouled Bou Allègue*),
- les marabouts sont aussi un autre marqueur de sédentarité et d'ancrage au territoire (*Sidi Brahim Zehr*),
- les *ksours* (*ksar el hammam*, *ksar el Akrod*) sont des greniers à céréales situés loin des zones inondables et hors de portée d'éventuelles razzias des bandits de grand chemin ou de tribus concurrentes. Ils représentaient des points d'attache pour la population transhumante. Il est précisé sur la carte que *ksar el Akrod* comporte deux tours.

31 Insérer photo 3 (vestiges de jessours)

Photo 3. Vestiges d'aménagements hydro-agricoles de type « *jessour* » à djebel Goubrar

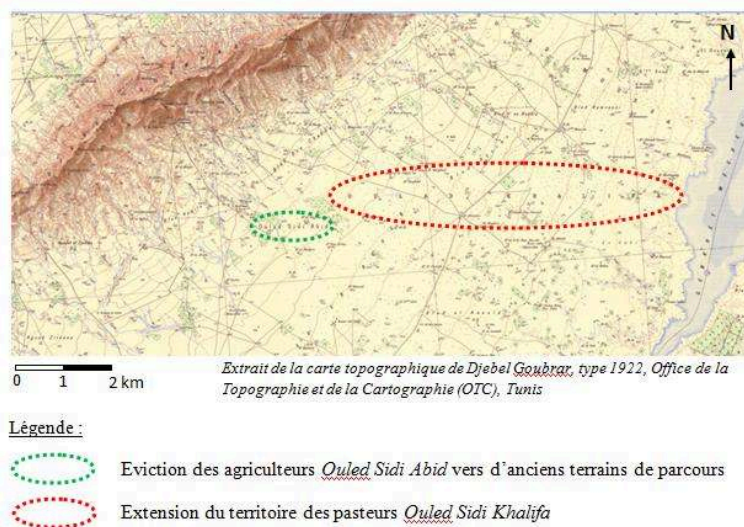


Cliché de l'auteur, juillet 2020

Déstabilisation de l'agriculture de montagne à djebel Goubrar

- 32 L'agriculture de djebel Goubrar a quasiment disparu après l'établissement du protectorat français en Tunisie (1881). La carte de djebel Goubrar de 1922 montre bien l'ampleur de cette crise de la vie rurale avec la disparition totale des cultures de versant, basées sur le système de *jessours*, la quasi-disparition des cultures de piémont et le recul général des espaces cultivés en plaine et leur dispersion. Le pastoralisme a en revanche connu un important développement qui explique l'extension des territoires de groupes semi-nomades tels que celui des *Ouled Sidi Khalifa* (voir carte 4).

Carte 4. La vie rurale à djebel Goubrar en 1922



Carte topographique de djebel Goubrar de 1922, Office de la Topographie et de la Cartographie (OTC), Tunis.

- 33 Ce déclin de l'agriculture de montagne est autant le résultat des mesures de représailles prises à l'encontre des résistants à l'occupation française que le fait de la nouvelle législation foncière coloniale. En effet, tout laisse à penser à une atrocité exceptionnelle des combats opposant les clans de *H'mammas* (faisant partie de la coalition des tribus du centre-ouest et du nord-ouest du pays) à l'armée française. Cela est transmis par la tradition orale¹² qui décrit le déroulement des opérations, l'héroïsme des combattants, les lieux de batailles et précise l'identité de certains chefs et martyrs. Il est surtout validé par la carte d'état-major de Sbeitla de 1896 qui précise le lieu présumé où a été tué un lieutenant de l'armée française (lieutenant De Martigny), un peu au sud-est de djebel Boudinar.
- 34 La déstabilisation de l'agriculture de montagne fut surtout l'une des retombées de la nouvelle législation foncière coloniale qui instaura la domanialité des montagnes et des forêts, et institua en conséquence l'abandon des terres cultivées et l'éviction des ruraux. Cette domanialisation fut une constante dans la politique coloniale. La ruine de l'agriculture de montagne parut comme une dynamique irréversible.
- 35 L'enquête de terrain et les entretiens avec les intellectuels de la région ont décelé que l'accès aux terres de piémont fut soumis à quelques dérogations spéciales accordées aux familles de notables qui collaboraient avec le pouvoir colonial (voir carte 5).

L'évolution après l'indépendance

- 36 L'indépendance (1956) et la construction de l'État national n'ont pas généré une reprise de l'agriculture de montagne. Au contraire, le système colonial de conservation foncière a été largement préservé et respecté et la généralisation du droit moderne parut comme un élément-clé de la stratégie de développement (abolition des terres *habous*¹³ en 1957, organisation du cadastre, partage et privatisation d'une grande partie des terres collectives, opérations d'apurement foncier, etc). Héritant d'un important domaine public, le jeune État tunisien allait plutôt développer ce patrimoine par l'instauration de la décolonisation agraire (12 mai 1964), entraînant la reprise des domaines coloniaux et leur remise à l'Office des terres domaniales (OTD), la domanialisation des parcours et des terres collectives sous-exploitées et non vivifiées (Cherif, 1991 ; Fadhel Moussa, 1988).
- 37 À titre d'exemple, la carte de Maharès au 1/250.000 de 1958 apporte quelques renseignements sur la dynamique des structures agraires dans la région de Regueb au lendemain de l'indépendance. Les éléments nouveaux et les aspects les plus significatifs sont notamment la multiplication des puits dans toute la plaine, marqueur du partage des terres collectives et de la vivification amorcée après 1956. Il s'agissait d'un mouvement spontané, auquel participèrent tous les clans de la tribu des *H'mammas* (voir carte 6). L'appropriation de fait ou par vivification de la terre (en référence au droit musulman¹⁴) a ainsi mis fin à la situation d'injustice foncière instaurée par la colonisation qui instituait le principe d'immatriculation et abolissait le droit coutumier régissant l'accès aux terres collectives. Ce processus de vivification et de mise en valeur de la steppe sera ultérieurement reconnu, régularisé et validé par les opérations d'apurement foncier. La montagne demeure en revanche écartée de toute mise en valeur agricole, vu son statut de propriété domaniale régie par le code forestier. Néanmoins, les débordements des ruraux y sont fréquents (arrachage d'alfa, pâturage, ...), ce qui accélère à terme la dégradation de l'environnement.
- 38 Au terme de cette dynamique des structures agraires, la distanciation des rapports à la montagne s'est trouvée accentuée et aggravée, débouchant sur une réelle dichotomie plaine/montagne, espace agricole/milieu naturel mis en défens, propriété privée/domaine de l'État, activités légales/incursions illégales, droit privé/code forestier, espace approprié/espace de prédation.
- 39 Après la révolte de 2011, les rapports à la montagne ont connu des évolutions contrastées. D'abord, le développement du terrorisme et de la contrebande dans les montagnes a davantage renforcé leur marginalisation dans l'espace de vie et de production des ruraux, d'autant plus que les bergers ont été pris pour cible par les terroristes. C'est le cas notamment des montagnes du centre-ouest (Sem mama, Mghila, Châambi) avec le triste exemple des deux frères Soltani, bergers égorgés, l'un en 2015 et l'autre en 2016¹⁵. De plus, les incendies de forêt ont connu une recrudescence catastrophique, notamment en Kroumirie et dans les montagnes du Cap Bon (Chriha et Sghari, 2013). Il s'agit d'incendies volontaires pour la plupart, mais les résultats d'enquêtes et les détails des procès n'ont pas été divulgués, comme promis par les autorités. On peut y voir une forme de contestation contre la mise en défens des lieux et des prémices à leur réappropriation. Enfin, dans le contexte de chaos et de l'affaiblissement du pouvoir de l'État, la mise en valeur agricole de certaines montagnes

a connu, elle aussi, une nette relance (Kessra et les montagnes de la Dorsale centrale, le Haut Tell, les régions de Gafsa et de Kasserine pour ne citer que quelques exemples).

- 40 Dans les montagnes de Regueb, on a signalé un cas d'homicide et un incendie. Si la contrebande pouvait parfois transiter par les montagnes, leur faible altitude et leur ouverture sur les zones habitées ont empêché l'implantation de groupes terroristes. Par ailleurs, les plantations illicites se multiplient autour de djebel Goubrar et côtoient les figuiers de barbarie utilisés dans les aménagements antiérosifs (voir photo 4). La fréquentation de la montagne devient aussi plus intense (exploitation de la nappe d'alfa, chasse, pâturage, simples randonnées, etc).

Quel « retour à la montagne » ? Entre menace environnementale et absence d'alternatives

- 41 La révolte du 14 janvier 2011 a déchainé les émotions, les espoirs et les revendications pour une Tunisie plus juste, qui donnerait des chances égales à tous et qui romprait avec la « *hogra* » ou l'oubli des régions intérieures en matière de développement, de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté (Fautras, 2015 ; Ben Jelloul, 2014 ; Elloumi, 2013 b ; Gana, 2013). L'effervescence révolutionnaire était plus importante à Regueb et Sidi Bouzid, car c'est là où le processus révolutionnaire a pris son origine avec l'immolation du jeune Bouazizi (le 17 décembre 2010), commerçant informel et figure emblématique de la révolte. Néanmoins, tout en revendiquant des actions de développement, la population locale s'est aussi lancée (comme dans le reste des régions) dans des actions illégales, en franche défiance à l'État : contrebande de carburant au grand jour, commerce informel en ville, constructions érigées sur des terrains publics, non-respect des schémas d'aménagement urbain, forages non autorisés de puits, renforcement du commerce illégal d'alcool, etc.
- 42 C'est dans ce contexte que nous devons étudier le « retour à la montagne ». Il s'agit d'un ensemble d'actions spontanées des ruraux, mais qui sont en totale violation du code forestier et du statut de la montagne comme domaine public interdit d'accès (sauf autorisation) et contrôlé par les gardes forestiers. Faut-il voir là des formes de réappropriation légitime du territoire par les acteurs locaux ? Ou un laisser-aller qui risque d'engendrer des ravages environnementaux sans générer de nouvelles richesses ni créer de nouveaux emplois ? Des actions individuelles non coordonnées ni concertées peuvent-elles contribuer au développement de la montagne, à la protection de son environnement fragile et à l'amélioration du niveau de vie de ses habitants ?

Montagne, espace de vie et connaissance des lieux

- 43 Le rapport à la montagne est d'abord fonction de la place qu'occupe cette dernière dans l'espace vécu, perçu et représenté des populations rurales riveraines. La limite la plus simple de cet espace est celle de l'espace vu à l'œil nu, l'horizon. En effet, depuis le djebel Goubrar les anciens agriculteurs pouvaient apercevoir la sebkha de Mchiguigue, limite orientale du pays de Regueb. De la montagne à la sebkha se succédaient différents terroirs et vivaient de nombreux groupes et clans dont les rapports étaient fondés tantôt sur la solidarité, tantôt sur la concurrence.

- 44 La dynamique des structures agraires étudiée plus haut et les débordements spontanés sur l'espace montagneux depuis 2011 ont fortement influencé les perceptions autour de djebel Goubrar. Ainsi, la montagne est désormais perçue comme faisant partie de l'espace de vie de 90.6 % des personnes riveraines enquêtées, contre 29.8 % pour les chefs de ménage éloignés. Les enquêtés se réjouissent de la réhumanisation de la montagne et de l'accès aux ressources naturelles. La bonne connaissance du milieu montagnard est, elle aussi, une fonction directe de la proximité avec 100% pour les personnes enquêtées des populations proches contre 46.6% pour le second groupe. L'écart est en revanche plus faible quant à la connaissance de l'histoire de la montagne et notamment les combats qui y eurent lieu pendant la lutte de libération nationale (voir tableau 1). La tradition orale ayant transmis de génération en génération le récit parfois mythique des événements avec des détails sur les combattants¹⁶, sur les lieux de combat (rochers, gorges) ou encore sur leur durée.

Tableau 1. Montagne, espace de vie et connaissance des lieux

Djebel Goubrar élément de l'espace quotidien de vie	Chefs de ménage proches		Chefs de ménage assez éloignés		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Oui	39	90.6	14	29.8	53	58.8
Non	4	9.4	33	70.2	37	41.2
Bonne connaissance du djebel	43	100	22	46.8	65	72.2
Connaissance limitée	0	0	25	53.2	25	27.8
Connaissance de son histoire	39	90.6	37	78.7	76	84.4
Idées floues	4	9.4	10	21.3	14	15.6
Total	43	100	47	100	90	100

Enquête personnelle, juillet 2020

Fréquentation et exploitation de la montagne

- 45 La fréquentation de la montagne est évidemment plus intense chez les populations riveraines (86%), alors qu'elle est plus irrégulière pour les ruraux éloignés (59.5%). Cela souligne l'ampleur du phénomène de « retour à la montagne » et de la volonté de réintégration du massif dans l'espace de vie et de production des populations rurales. Il rend pratiquement obsolète le principe de domanialité des lieux, notamment dans le nouveau contexte politique et sécuritaire de l'après 2011.
- 46 Les motifs de fréquentation de la montagne opposent à leur tour les deux groupes enquêtés. Si pour les ruraux riverains, la priorité est la recherche de terrains de parcours (46.5%) et l'arrachage d'alfa (53.4%), c'est la finalité de loisirs qui prime pour le second groupe (70.2%). Il faut entendre par loisirs de courtes randonnées avec ou

sans consommation d'alcool. À Regueb, les boissons alcoolisées sont vendues et consommées clandestinement. Toutefois, la chasse et l'arrachage d'alfa sont des activités interdites qui prennent des dimensions graves chez les deux groupes, notamment chez les riverains :

Tableau 2. Fréquentation de la montagne

Intensité de la fréquentation	Chefs de ménage proches		Chefs de ménage assez éloignés		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Couramment	37	86	12	25.5	49	54.4
De temps à autre	6	14	28	59.5	34	37.7
Rarement	0	-	7	15	7	0.77
Motifs de fréquentation :						
Parcours	20	46.5	2	4.2	22	24.4
Arrachage de l'alfa	23	53.4	10	21.2	33	36.6
Chasse	15	34.8	12	25.5	27	30.0
Loisirs	16	37.2	33	70.2	49	54.4
Autre	5	11.3	1	2.1	6	6.6
Total	43	100	47	100	90	100

Enquête personnelle, juillet 2020

- L'exploitation de la nappe alfatière est devenue une activité commerciale. L'alfa arraché est emballé et vendu aux éleveurs de la région comme fourrage pour les bovins. Deux points de vente sont ouverts au grand jour à proximité de la ville de Regueb.
 - La chasse est en principe strictement réglementée (précision des campagnes et des espèces, du calibre des munitions, autorisations spéciales pour la possession de fusils de chasse, etc). Si 34.8% des personnes riveraines enquêtées pratiquent la chasse en plus des 25.5% des chefs de ménages éloignés, c'est que la situation échappe au contrôle des gardes forestiers, ce qui menace la maigre faune de la montagne (voir tableau 2).
- 47 En somme, cela met en évidence la surexploitation des ressources des espaces montagneux, qui s'oppose à la promotion du développement local et aux principes du développement durable.
- 48 La marginalisation des territoires de montagne et leur dégradation sont souvent considérées par les ruraux locaux comme des résultantes logiques de la modernisation de l'agriculture en plaine. Ainsi, avec la vivification des anciennes terres collectives, le développement de l'arboriculture et l'extension des cultures irriguées, la montagne a perdu la place qu'elle jouait dans l'économie et la vie des communautés rurales. Cette disqualification de la montagne est perçue par les ruraux locaux comme irréversible,

excluant toute nouvelle démarche de développement. Cela explique en partie l'absence de prises de position et de contestations vis-à-vis des excès et des dégâts environnementaux qui pèsent sur le djebel Goubrar.

- 49 La disqualification spatiale de djebel Goubrar est en prise de se doubler d'une disqualification sociale puisque 62.7% des chefs de ménages riverains enquêtés estiment que ce sont essentiellement les personnes pauvres qui exploitent les maigres ressources de la montagne, contre 51% chez l'autre groupe. Le « retour à la montagne » serait l'une des retombées de l'exclusion sociale, du chômage et des inégalités foncières (voir tableau 3). Il serait le fait des oubliés du développement et de la « révolution » (Ayebe, 2013 ; Gana, 2013).
- 50 La dynamique territoriale est tributaire d'une prise de conscience par les acteurs locaux, d'une valorisation insuffisante et incomplète des ressources territoriales, au regard des opportunités qu'offre l'environnement. Cet état des lieux leur permet aussi de se projeter dans l'avenir, de définir des stratégies, des projets et des programmes de développement (Belhédi, 2010).
- 51 Au sujet de l'appropriation des lieux, les avis sont très partagés : 47.7 % de l'ensemble des personnes enquêtées reconnaissent la domanialité des lieux, alors que 44.4% d'entre eux s'attachent au libre accès de la population locale. Les premiers se réfèrent au statut foncier (domanial), alors que les seconds espèrent que les empiètements de fait et le laisser-aller ont créé une nouvelle réalité irréversible sur le terrain. Ce qui ressort des entretiens est le fait que les ruraux ne revendiquent pas l'appropriation *stricto sensu* de la montagne, mais plutôt le droit d'accès aux ressources naturelles, le droit d'usage.

Tableau 4. Statut foncier du djebel et son état d'exploitation

Djebel Goubrar revient :	Chefs de ménage proches		Chefs de ménage assez éloignés		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
A l'Etat	21	48.8	22	46.8	43	47.7
A la population locale	21	48.8	19	40.4	40	44.4
A quiconque veut exploiter	1	2.4	6	12.7	7	7.7
L'exploitation du djebel est normale	19	44.1	18	38.2	37	41.1
Elle est anarchique	24	55.8	29	61.7	53	58.8
Faut-il préserver la mise en défens à djebel Goubrar ?						
Oui	37	86	44	93.6	81	90
Non	6	13.9	3	6.3	9	10

Total	43	100	47	100	90	100
-------	----	-----	----	-----	----	-----

Enquête personnelle, juillet 2020

- 52 Quant à l'évaluation de la relation homme-montagne à djebel Goubrar, près de 60% des chefs de ménage enquêtés reconnaissent la situation d'anarchie qui y règne et les graves atteintes à l'environnement et au patrimoine qui lui sont associées. D'après nos entretiens, les 40% restants affirment que la situation est normale, uniquement pour ne pas reconnaître leurs abus ou demander un retour à la stricte mise en défens. Allons-nous vers une « tragédie des biens communs » qui, selon Hardin résulte de la non-exclusion d'usage et de la rivalité dans la consommation de ces biens (Combes et al., 2016) ?
- 53 Afin de mieux vérifier les perceptions et les attentes de la population locale en matière d'actions de développement, le questionnaire a aussi porté sur la question foncière. Il est évident que toute action de développement agro-sylvo-pastoral ou touristique passe par l'accès au foncier de montagne et donc au domaine public (sous la forme de location de longue durée, de vente, etc). Le résultat est inattendu puisque 90% de l'ensemble des chefs de ménage enquêtés pensent qu'il faut maintenir la mise en défens (voir tableau 4). Ces derniers redoutent probablement que l'installation de nouveaux projets en montagne (périmètres de reboisement, circuits de randonnées et de patrimoine, aires de tourisme familial, agriculture de *jessours*, et autres), ne limite leur libre accès aux ressources naturelles. Ils s'accrochent à un *statu quo*, quoiqu'assez destructeur pour l'environnement et peu pertinent en matière d'amélioration des revenus et du niveau de vie, mais préférable à un avenir incertain ou à une perte de gouvernance au profit de nouveaux acteurs.
- 54 Cette territorialité confuse détermine des représentations de la montagne qui vont de la zone inoccupée (*no man's land* en anglais) à la volonté de réappropriation, quitte à y accentuer l'exploitation illégale. Cela n'est pas de nature à favoriser le développement durable ni les alternatives d'aménagement et de développement de moyen et long termes.

Montagne et projets de développement

- 55 Les perceptions floues prédominent aussi quand les entretiens avec les ruraux locaux traitent des possibilités de développement dans le territoire de djebel Goubrar. Si dans l'ensemble, 77.7% des personnes enquêtées pensent que les éventuels projets de développement pourraient réussir, 30.2% des chefs de ménages riverains affichent en revanche leur pessimisme et déclarent que ce serait inutile. Cette attitude s'explique probablement par la volonté de poursuivre le processus d'appropriation effective amorcé depuis 2011. Elle atteste aussi de la déception et de la perte de confiance vis-à-vis de la classe politique après tant de promesses électorales non tenues. Ce positionnement demeure cependant fortement décourageant pour les perspectives de développement et les éventuels projets de territoire.
- 56 La même confusion caractérise le discours sur les éventuels projets portés par les acteurs locaux (hommes d'affaires, associations de développement, intellectuels, administration). En effet, si près de 80% des chefs de ménage enquêtés affichent leur confiance et leur soutien aux acteurs locaux (voir tableau 5), les idées demeurent

vagues et floues concernant la nature des projets, leur pertinence, leur faisabilité, les éventuels bailleurs de fonds, etc.

Tableau 6. Opportunités et risques liés à un éventuel accès réglementé aux terres de montagne

Opportunités et risques	Chefs de ménage proches		Chefs de ménage assez éloignés		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Création d'emplois	30	69.7	31	65.9	61	67.7
Atteintes à l'environnement	14	32.5	22	46.8	36	40
Génération de conflits	22	51.1	23	48.9	45	50
Total	43	100	47	100	90	100

Enquête personnelle, juillet 2020

- 57 Nous avons également essayé de comprendre et d'explicitier les craintes associées aux éventuelles démarches de développement local à djebel Goubrar, et notamment à un accès réglementé au foncier de montagne. Si 67.7% des chefs de ménage enquêtés espèrent que cela permettra de créer des emplois, 40% pensent qu'il faut s'attendre à de graves atteintes à l'environnement, alors que 50% redoutent l'éclatement de conflits entre familles et entre clans (voir tableau 6). Ces craintes sont bien réelles, car le pays et la région ont connu de nombreux épisodes de conflits interclans et intertribaux après 2011, notamment pour des motifs d'appropriation foncière¹⁷. Cela illustre une grave situation où chacun multiplie ses incursions et sa pression sur les maigres ressources de la montagne et profite de la situation actuelle de laisser-aller quasi-total. Le marasme écologique se conjugue ainsi à un climat social explosif et à l'absence de solutions de remplacement, tout comme si le rapport à la montagne à djebel Goubrar ne pouvait prendre que les formes antagoniques de la répression par l'autorité publique (interdiction, mise en défens, pénalisation) ou de la pression excessive des riverains. La démarche de développement local durable et concerté étant un tiers exclu.

Discussion

De l'intérêt des approches locales des dynamiques agraires

- 58 Les études des dynamiques agraires en Tunisie ont souvent négligé les spécificités et les problématiques locales pour focaliser l'attention sur le rôle de la colonisation et de l'agriculture européennes (Poncet, 1962 a et b), sur celui de l'État et de la variabilité de sa politique « volontariste » (Elloumi, 2013 a ; Cherif, 1991 ; Kassab et Sethom, 1981 et 1980 ; Ruf, 1975), sur les mutations des structures tribales et les processus de sédentarisation (Lahmar, 1994) ou sur les acteurs urbains et leur pouvoir sur la campagne (Sethom, 1992). D'autres travaux, plus nombreux, ont abordé la question en privilégiant l'échelle du Maghreb, au vu des innombrables similitudes des milieux

physique et humain, de l'histoire commune des trois pays, de leur présent et des défis de développement (Bessaoud, 2016 et 2013 ; Côte, 2002 ; Maurer, 1996 ; Troin, 1985 ; Etienne, 1977 ; Le Coz, 1975).

- 59 Ces différentes approches présentent chacune un intérêt. Il s'agit tantôt de placer la question agraire dans le contexte global de la politique de développement et des mutations économiques et sociospatiales rapides à l'œuvre depuis l'indépendance, tantôt de suivre le passage de la société tribale semi-nomade à la société sédentaire et urbaine moderne, ou de dresser un tableau comparatif des choix et des bilans en matière de développement rural entre les trois pays maghrébins. L'approche comparative répond à une demande d'informations et d'approches globales facilitant les extrapolations autour des pays maghrébins chez différents publics (chercheurs, étudiants, politiciens, médias) des deux rives de la Méditerranée, approches souvent nuancées par une monographie des spécificités de/et au sein de chaque pays.
- 60 En revanche, de telles approches sont parfois d'un faible apport pour l'aménageur et les acteurs du développement local. Elles font fi des fortes disparités territoriales en vigueur telles que les vieux décalages entre le Tell (au nord), la Steppe (au centre) et le Sahara (au sud), l'écart entre les régions de vieille tradition sédentaire et celles de sédentarisation fraîche et incomplète, les disparités entre secteurs de plaine, de montagne ou d'oasis, etc. Elles ne tiennent pas suffisamment compte des nombreux gradients qui influencent les dynamiques rurales et notamment l'importance de l'urbanisation et des processus de métropolisation des villes, le niveau d'emprise foncière citadine ou domaniale sur le monde rural, le degré d'enclavement des espaces ruraux et la qualité des infrastructures, l'importance des périmètres irrigués, etc.
- 61 À titre d'exemple, le pays de Regueb et le djebel Goubrar n'ont pas connu d'agriculture coloniale et de présence européenne. Par conséquent, ils n'ont pas été, comme la plupart des autres régions, le théâtre de la décolonisation agricole et de l'implantation des Unités coopératives de production (UCP), piliers de l'expérience collectiviste des années 1960 et de l'intervention de l'État dans la réorganisation des campagnes. Les populations rurales n'ont jamais été refoulées des plaines vers les secteurs accidentés et les montagnes, comme ce fut le cas dans d'autres régions. Ces éléments d'approche qui servent souvent à modéliser les dynamiques rurales maghrébines et tunisiennes sont peu valides pour comprendre les réalités de Regueb et ne peuvent pas y être appliqués systématiquement. Il devient ainsi urgent de multiplier les études de cas qui valorisent le travail de terrain et l'échelle locale, plutôt que d'appliquer des modèles prédéfinis aux territoires locaux. Ces études doivent adopter une démarche inversée, celle de questionner le terrain pour valider, affiner et contribuer à enrichir les modèles ainsi que les postures paradigmatiques relatives à la conceptualisation des dynamiques agraires tunisienne et maghrébine.

Quel accès des ruraux aux ressources naturelles et à la terre ?

- 62 Le « retour à la montagne » remet au centre du débat l'accès des ruraux aux ressources naturelles et à la terre, débat que la Tunisie peine à engager en dépit d'un flagrant retard. En effet, la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR) organisée à Porto Alegre en 2006 a préconisé une action concertée pour traiter la problématique foncière, compte tenu de son incidence sur l'avenir de l'agriculture familiale, des petits exploitants et de la sécurité alimentaire

(FIDA, 2008). En 2016, le Forum mondial pour l'accès à la terre et aux ressources naturelles (FMAT) tenu à Valence a considéré à son tour que l'accès à la terre et aux ressources naturelles est une condition majeure pour réduire la pauvreté. Ces positions ont été ralliées par des organisations internationales de renommée dont le Fonds international de développement agricole (FIDA), qui prône « le renforcement de la gouvernance des biens naturels au profit des ruraux pauvres par la propriété foncière et l'autonomisation communautaire » (FIDA, 2011, p.8). L'accès des ruraux et des communautés locales aux ressources naturelles peut enfin être fondé sur le principe de droit à l'alimentation, droit élémentaire et inaliénable (Cotula et al, 2009).

- 63 De nombreuses associations et organisations (Via campesina, FAO, Fondation pour la nature et l'homme, SOS-Faim, AGTER, FIDA, Mouvement international pour la souveraineté alimentaire(Nyéféni), Mouvement altermondialiste, Coalition internationale pour l'accès à la terre et bien d'autres) engagent aussi depuis plusieurs années une lutte sans relâche, afin de garantir davantage de justice foncière et un accès des paysans et des communautés rurales aux ressources naturelles renouvelables et à la terre. Cette lutte vise aussi à contrecarrer les initiatives des multinationales du secteur agroalimentaire ayant pour objectif la mainmise sur ces mêmes ressources et le développement de l'agriculture productiviste, ce qui débouche sur des ravages environnementaux et sociaux.
- 64 En Tunisie, l'État se présente comme le seul garant de la protection de l'environnement et des milieux fragiles. Ses outils sont la domanialisation des forêts et des montagnes, le contrôle et la gestion des parcours, la mise en défens, la délimitation d'aires protégées et l'aménagement de parcs nationaux, etc. Cette politique a dérivé vers une quasi-sanctuarisation des milieux naturels (Sellami, 2019). Les montagnes et les forêts sont, du moins légalement, interdites d'accès aux populations locales, excepté les personnes détenant une autorisation. Les gardes forestiers sont les vrais maîtres des lieux. Outre la sous-exploitation des ressources renouvelables de ces milieux, la plus grande maladresse de cette politique est qu'elle veut faire de l'exclusion des ruraux un atout de protection de l'environnement. Des recherches menées en Tanzanie ont prouvé que la reconnaissance des droits des villageois sur les forêts, la délimitation des terres villageoises, la gouvernance foncière participative et la préparation d'un plan d'utilisation des terres rurales¹⁸ (appelé Village Land Use Plan (VLUP)) par des villageois et des professionnels ont réduit la déforestation de 90% et ont incité les ruraux à éviter la dégradation des terres (Yläisi, 2010). Le FIDA a appuyé une démarche semblable en Bolivie pour faire bénéficier les peuples autochtones du Beni de la réforme foncière. La reconnaissance juridique des communautés indigènes a été un préalable à l'obtention de titres de propriété collective sur les terres ancestrales. L'impact sur le développement rural et la protection des ressources naturelles a été très encourageant (FIDA, 2008). En Afrique de l'Ouest, des démarches similaires pour un accès équitable des communautés rurales aux ressources naturelles et foncières ont été adoptées sur la base de la négociation, ce qui renforce la gouvernance locale (Benkahla et Hochet, 2013).

La question foncière au centre du débat

- 65 Répondre aux revendications des ruraux pour un accès réglementé aux ressources naturelles et à la terre (Karsenty, 2007) représente à présent un vrai défi en Tunisie.

Cela suppose une révision du code forestier, et même une remise en cause de la propriété domaniale des terres agricoles qu'aucune personnalité politique ou académique n'a eu le courage de réclamer. Le but étant l'exploitation plus efficace de ces terres et l'impact plus important sur le développement local et la lutte contre la pauvreté rurale.

- 66 La politique foncière a, depuis la colonisation du pays en 1881, d'une part donné la priorité à la sécurisation de la tenure foncière (immatriculation, titres fonciers, conservation foncière, tribunaux fonciers) et d'autre part instauré le droit moderne et la propriété privée aux dépens du droit coutumier et des autres formes de propriété et d'usage des terres (terres collectives des tribus, terres *habous*, etc). Cette politique a réalisé l'objectif escompté, celui de dégager suffisamment de terres pour les mettre à la disposition de la colonisation agricole.
- 67 La préservation de ce qui a été alors qualifié d'acquis de la colonisation en matière foncière (conservation foncière, titres fonciers, propriété privée, domaine privé de l'État) émane d'une volonté des leaders de l'indépendance de moderniser des structures agraires locales. Toutefois, malgré le fait que le pays ait connu plusieurs revirements politiques et économiques, la domanialisation foncière des espaces naturels n'a jamais connu de réforme de fond. Elle est localement modérée grâce à l'indulgence des autorités et des gardes forestiers, ce qui crée en définitive des situations floues. Il est connu que « [...] l'inexistence ou les défaillances d'un système de règles sont souvent à l'origine de phénomènes de surexploitation des ressources naturelles » (Lavigne Delville 2002, p. 201). La croissance économique est par ailleurs plus rapide, plus soutenue et plus généralisée dans les pays où la répartition des richesses est plus équitable que dans ceux où elle est fortement inégale (FIDA, 2008).
- 68 Avec l'importance du phénomène de « retour à la montagne », assisterons-nous à un tournant dans la politique foncière en vigueur dans les montagnes et les forêts ? Tout le monde l'attend et l'espère, mais face à la domanialisation foncière, la propriété privée n'est pas le seul montage juridique envisageable pour que la terre et les ressources naturelles soient mises en valeur par les populations locales. Le titre foncier n'est pas toujours la solution et « [...] peut même être dans certains cas, un instrument juridique dangereux » (Plançon, 2009, par. 20). Les politiques foncières contemporaines cherchent plutôt à offrir une sécurisation foncière fondée sur la reconnaissance des droits locaux par l'État et à promouvoir une régulation foncière basée sur l'articulation des régulations locales et étatiques (Lavigne Delville, 2002). Cela rejoint également les huit principes que doivent respecter les biens communs pour permettre leur protection par les communautés d'acteurs (Combes et al. 2016, p. 61).

Quelles opportunités de développement à djebel Goubrar ?

- 69 Les opportunités de développement local sont pourtant réelles à djebel Goubrar et la fiabilité de certaines d'entre elles est déjà prouvée. Loin de reproduire un discours devenu classique en Tunisie, faisant l'inventaire des potentialités du territoire avant de proposer un ensemble d'actions que l'État seul devrait réaliser, notre propos est en revanche de plaider pour un développement par les ruraux riverains et pour eux :
- face à la dégradation du couvert végétal, le reboisement devient une priorité. Un exemple de reboisement au pin d'Alep a donné d'encourageants résultats dans le tout proche djebel Boudinar. Néanmoins, les espèces à reboiser doivent être diversifiées, car le changement

climatique rend la restauration de la végétation climacique quasi-impossible. Outre le pin d'Alep, le jujubier peut figurer parmi les espèces adaptées et résistantes à la chaleur et à l'aridité du climat. Le jujubier protège bien le sol et donne de petits fruits aux vertus sanitaires et diététiques prouvées. Il attire aussi les escargots, produit très recherché par l'industrie cosmétique. Le câprier et le romarin sont aussi des espèces spécifiques de la région.

70 Insérer photo 8

- La restauration des *jessours* à djebel Goubrar pourrait servir de passerelle entre le passé et le futur et être autant une action de réhabilitation du patrimoine qu'une mesure de développement agricole, en plus de sa fonction environnementale. Le pistachier et le figuier s'accommodent déjà bien avec le climat local en plus de leur importante rentabilité. Les variétés d'arrière-saisons de figuiers de barbarie pourraient être à leur tour un nouveau créneau porteur, leurs fruits étant résistants et très convoités sur les marchés intérieur et extérieur. La pratique de ces cultures peut aussi s'engager sur la voie agroécologique et représenter un nouvel avantage comparatif pour la région.
- Le figuier de barbarie est d'ailleurs la principale plante utilisée localement pour la lutte contre l'érosion et dans les travaux de Conservation des eaux et des sols (CES). Néanmoins, c'est la finalité sociale de distribuer de maigres salaires aux ruraux pauvres qui y prime. Il importe, en revanche, de développer davantage le figuier de barbarie comme culture, tout en choisissant les variétés les plus recherchées sur le marché.
- Ainsi, les demi-mesures doivent laisser la place à une réelle entreprise de développement qui vise à promouvoir le territoire de montagne avec des stratégies et des actions bien définies, un cadre réglementaire adéquat qui précise notamment les modes d'accès au foncier de montagne, des formes de gouvernance participative appropriées, la mise en place des structures d'accompagnement nécessaires, etc.
- La résurrection de l'agriculture de montagne à djebel Goubrar, conjuguée au reboisement et à la réhabilitation de l'environnement, pourrait par ailleurs stimuler l'activité touristique avec, notamment, l'écotourisme, le tourisme familial, les circuits de patrimoine, les randonnées équestres, l'équitation (qui fait partie du patrimoine local), etc.
- L'élevage est un autre créneau qui peut participer à la dynamique territoriale, notamment par le renforcement de l'élevage ovin qui représente déjà une renommée pour la région, l'aviticulture de plein air, l'apiculture, l'élevage du gibier dans les secteurs où la chasse serait autorisée, etc.

Conclusion

- 71 La disparition de l'agriculture et les rapports tendus à la montagne à djebel Goubrar sont un exemple qui illustre bien la marginalisation et la mauvaise gestion des territoires de montagne en Tunisie (et probablement dans d'autres pays du Maghreb). Paradoxalement, plus les ruraux sont exclus de l'accès formel et légal à la montagne, plus leur pression sur cette dernière entraîne des dommages à l'environnement, surtout quand le contexte politique est instable et fragile. Le « printemps arabe » et le « retour à la montagne » qui l'a accompagné représentent pour la plupart des montagnes un épisode de dégradation environnementale (recul du couvert végétal et de la faune, incendies, sols mis à nu, etc), en plus de la prolifération des activités illicites (contrebande, terrorisme, criminalité). Ce constat n'est aussi que le revers de la médaille d'une politique de mise en défens excessive, dérivant vers une véritable

sanctuarisation sécuritaire des espaces montagneux. Il importe de rappeler à ce titre que le terrorisme de l'après 2011 en Tunisie s'est logé dans les montagnes vides (Chaâmbi, Mghila, Semmama) et n'a pas pu se déployer dans les montagnes relativement peuplées telles que la Kroumirie ou les Matmatas.

- 72 Le « retour à la montagne » à djebel Goubarrat et sa dérive vers une pression excessive sur le milieu fragile discrédite cependant la gouvernance locale et sème le doute quant à la pertinence des choix de développement par le bas (*bottom up* en anglais) et des démarches participatives. Ce constat s'oppose aux dynamiques enregistrées dans d'autres contextes montagneux dont notamment Kessra (Abaza, 2021) et Djebba el Olia (FAO - Ministère de l'Environnement, 2020) et qui étaient de francs succès. Dans ces deux cas, les actions locales de développement ont permis l'extension des plantations de figuier et d'olivier, le développement de la production et de la transformation et l'apparition d'Appellations d'origine contrôlées (AOC). C'est probablement le résultat de climats plus humides, de la présence d'acteurs aux stratégies efficaces (Djebba) ou d'une plus importante autochtonie (Kessra, territoire amazigh).
- 73 Rendre la vie aux montagnes, les redynamiser et les humaniser devient une urgence aussi bien pour le développement local que pour la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement et le contrôle du territoire. Néanmoins, la tâche ne paraît pas facile, les populations riveraines étant plutôt accoutumées aux pratiques peu soucieuses de la protection de l'environnement. Un long travail est nécessaire pour un exercice de développement local durable, basé sur l'apport et la participation des communautés locales. L'apport de l'État, ceux de la société civile, des experts, des ONG ou de la coopération internationale sont essentiels pour réussir à restaurer la symbiose homme/montagne et à y impulser le développement local à djebel Goubarrat et dans le reste des territoires de montagne.

Je tiens à remercier particulièrement Akremi Nasreddine, Chebbi Noureddine et Abidi Walid, guides volontaires originaires de Regueb. Les deux premiers sont enseignants et étudiants en maîtrise de géographie alors que le troisième est diplômé d'histoire

BIBLIOGRAPHIE

- Abaza, K., 2021, Les figues dans les deux territoires montagneux de Kesra et Djebba, un produit agricole du terroir, levier du développement local, *Revue Espace Géographique et Société Marocaine*, 45/46, pp. 5-30
- Ajili, M., B. Yazidi, 2007, La domanialité des forêts en Tunisie à l'époque coloniale, entre droit de l'État et prétentions des particuliers, Dans : Auzary-Schmaltz, N. (dir.) : *La justice française et le droit pendant le protectorat en Tunisie*, Institut de la Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC), Tunis, 200 p.
- Attia, H., 1977, *Les Hautes Steppes tunisiennes, de la société pastorale à la société paysanne*, Thèse de doctorat d'Etat ès-lettres, Université Paris Diderot.

Attia, H., 1986, Problématique du développement du Nord-Ouest tunisien, *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, 41/42, pp. 264-280

Ayari, H., 2019, Les écosystèmes des montagnes du Haut Tell friguien occidental : dynamique de la population et friches, *Revue de géographie alpine*, 107/1, [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/rga/5473>

Ayeb, H., 2013, Le rural dans la Révolution en Tunisie : les voix inaudibles, *Demmer*, [En ligne], URL : <https://habibayeb.wordpress.com/2013/09/28/le-rural-dans-la-revolution-en-tunisie-les-voix-inaudibles/>

Bazin, G., 1998, Agriculture de montagne et soutiens publics à la gestion de l'espace, les résultats d'une simulation, *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 33, pp.61-72

Belhédi, A., 2010, *L'aménagement du territoire, principes et approches*, Université de Tunis, 127 p.

Ben Jelloul, M., 2014, Contestations collectives et soulèvement du 17 décembre 2010. La révolte des quartiers populaires de Sidi Bouzid (Tunisie), *Les Cahiers d'EMAM*, 22, pp.71-115

Benkahla, A., P. Hochet, 2013, *Gérer ensemble les ressources du territoire : guide méthodologique pour promouvoir et consolider une gestion négociée des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest*, Programme Negos-GRN, Mali, Sénégal, Burkina Faso, Les éditions du Gret, 156 p., [En ligne], URL : <http://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/Guide-methodologique-Negos-GRN-2.pdf>

Bessaoud, O., 2013, La question foncière au Maghreb, la longue marche vers la privatisation, *Les Cahiers du CREAD*, 103, pp. 17-44, [En ligne], URL : [file:///C:/Users/DELL/Downloads/LA%20QUESTION%20FONCIERE%20AU%20MAGHREB%20_%20LA%20LONGUE%20MARCHE%20VERS%20LA%20PRIVATISATION%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/DELL/Downloads/LA%20QUESTION%20FONCIERE%20AU%20MAGHREB%20_%20LA%20LONGUE%20MARCHE%20VERS%20LA%20PRIVATISATION%20(1).pdf)

Bessaoud, O., 2016, Les réformes agraires postcoloniales au Maghreb, un processus inachevé, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 4/4 bis, 63, pp.115-137

Blond, N., N. Jacob-Rousseau, D. Ouerchefani., Y. Callot, 2019, Étude de l'évolution du ravinement des jessour du Sud tunisien à partir des images aériennes, *Cybergeo : European Journal of Geography, Environnement, Nature, Paysage*, document 906, [En ligne], URL : <https://journals.openedition.org/cybergeo/32495>

Bonvallot, J., 1986, Tabias et jessour du Sud tunisien, agriculture dans les zones marginales et parade à l'érosion, *Cahiers de l'ORSTOM, série pédologie*, 22, pp. 163-171, [En ligne], URL : https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/cahiers/PTP/24510.PDF

Bukobero, L., A. Bararwandika et D. Niyonkuru, 2013, La dynamique de gouvernance des ressources naturelles collectives au Burundi, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 17 | septembre 2013

Chaouch, Kh., 1993, Problématique de la forêt de Jendouba, Tunis, *Cahiers du CERES, série géographique*, n°8, pp.7-31, Tunis, Centre d'Études et de Recherches Economiques et Sociales

Cherif, A., 1991, *Secteur organisé et développement agricole dans le Haut Tell, étude de géographie agricole*, Faculté des Lettres de la Manouba, Tunis, 331p.

Chriha, S. et A. Sghari, 2013, Les incendies de forêt en Tunisie, séquelles irréversibles de la révolution de 2011, *Méditerranée*, 121, pp.87-93

Combes, J-L., P. Combes-Motel, S. Schwartz, 2016, Un survol de la théorie des biens communs, *Revue d'économie du développement*, 2016, 3, vol.24, pp.55-83

Côte, M., 2002, Les montagnes du Maghreb : un cas de déterminisme géographique ?, *l'Information Géographique*, 66-1, pp. 89-95

- Cotula, L. (dir.), 2009, *Le droit à l'alimentation et l'accès aux ressources naturelles*, Rome, publications de la FAO, 78 p., [En ligne], URL : https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers13-12/010060185.pdf
- De Fortescu, T., 2016, Un espace de montagne en dépeuplement : nouvelles dynamiques et stratégies de revitalisation dans l'Alpujarra granadina (Andalousie), *Espace populations sociétés* [En ligne], 1 | 2016, [En ligne] URL : <http://journals.openedition.org/eps/6149>
- Dhaoui, M., 2020, *Le lignage de la tribu des H'mammas, son histoire et les origines des grandes tribus arabes et leur dynamique*, Tunis, Nouqouch arabia (en arabe)
- El Amami, S., 1984, *Les aménagements hydrauliques traditionnels de Tunisie*, Centre de Recherche de Génie Rural (CRGR), Tunis, 69 p.
- Elloumi, M., 2013 (a), Les terres domaniales en Tunisie : histoire d'une appropriation par les pouvoirs publics, *Etudes Rurales*, 2, 192, pp. 43-60
- Elloumi, M., 2013 (b), Trois ans après : retour sur les origines rurales de la révolution tunisienne, *Confluences Méditerranée*, 4, 87, pp.193-203
- Étienne, B. (dir.), 1977, *Les problèmes agraires au Maghreb*, CNRS, Paris 324 p.
- Eychenne, C., 2014, L'agriculture de montagne, de la marginalité au capital d'innovation, Dans : Dugot, Ph. et G Thuillier (dir.), *France : les mutations des systèmes productifs*, PUM, pp. 383-397
- Fadhel Mouss, a M.-L., 1988, *L'Etat et l'agriculture en Tunisie*, Imprimerie officielle, Tunis, 634p.
- FAO-Ministère de l'Environnement, 2020, *Le système ingénieux des jardins suspendus de « Djebba el Olia », un système agro-forestier de montagne*, FAO, Rome, 84 p.
- Fautras, M., 2015, Injustices foncières, contestations et mobilisations collectives dans les espaces ruraux de Sidi Bouzid (Tunisie) : aux racines de la « révolution » ?, *justice spatiale/ spatial justice*, 7/2015, [En ligne], URL : <http://www.jssj.org/article/injustices-foncieres-contestations-et-mobilisations-collectives-dans-les-espaces-ruraux-de-sidi-bouzid-tunisie-aux-racines-de-la-revolution/>
- Fautras, M., 2017, Marché foncier et évolution des usages et des valeurs de la terre agricole à Regueb (Tunisie), *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 17/1, [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/18389>
- FIDA, 2008, *L'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière*, Rome, Palombi e Lanci, 45p. [En ligne], URL : https://www.ifad.org/documents/38711624/39417918/land_f.pdf/b8fd28ed-10a5-4aba-91fd-a722d37151ac
- FIDA, 2011, *Gestion des ressources naturelles et de l'environnement, moyens d'existence résilients pour une utilisation durable des biens naturels*, Les éditions Quintily, Rome, 52 p. [En ligne], URL : https://www.unclearn.org/wp-content/uploads/library/ifad75_fre_0.pdf
- Gammar, A., 2019, Dynamiques rurales et conservation forestière dans le Nord de la Tunisie, *Revue de géographie alpine* [En ligne], 107, 3, URL : <http://journals.openedition.org/rga/6441>
- Gana, A. et M. Taleb, 2019, Mobilisations foncières en Tunisie : révélateur des paradoxes de l'après-révolution, *Confluences Méditerranée*, 1, 108, pp. 31-46
- Gana, A., 2013, Aux origines rurales et agricoles de la révolution tunisienne, *Maghreb-Machrek*, 1, 215, pp.57-80

Guidice, Ch., 2009, Législation foncière et colonisation de la Tunisie, Dans : El Machat, S. (dir.) : *Les administrations coloniales XIXe- XXe siècles, esquisse d'une histoire comparée*, PUR, Rennes, 268p, pp. 229-239.

Hubert Ta, L., 2016, Réflexions sur les enjeux d'équité dans la gouvernance des ressources naturelles à Madagascar, *Revue québécoise de droit international*, 29, 2, pp.253-276

INS- Banque Mondiale, 2020, *Carte de la pauvreté en Tunisie*, publication de l'INS, Tunis, 110 p., [En ligne], URL :file:///C:/Users/DELL/Downloads/Carte%20de%20la%20pauvret%C3%A9%20en%20Tunisie_final_0.pdf

Karsenty, A., A. Binot, 2007, La question foncière, les ressources naturelles et l'environnement : trois dimensions indissociables du développement dans le monde contemporain, introduction au numéro Hors-série 4, *Vertigo - La revue électronique en sciences de l'environnement*, [En ligne] URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/301>

Kassab, A. et H. Sethom, 1980, *Géographie de la Tunisie, le pays et les hommes*, Université de Tunis, 278p.

Kassab, A., 1980, *Etudes rurales en Tunisie*, Université de Tunis, 436 p.

Kerrou, M., 2021, *Jemna l'oasis de la révolution*, Tunis, Cérès éditions, 400 p.

Kradi, Ch., 2012, *L'agriculture solidaire dans les écosystèmes fragiles au Maroc*, INRA, Rabat, 188 p.

Lahmar, M., 1994, *Du mouton à l'olivier, essai sur les mutations de la vie rurale maghrébine*, Cérès éditions, Tunis, 273p.

Lavigne Delville, Ph., 2002, Le foncier et la gestion des ressources naturelles, dans *Mémento de l'agronome*, Cirad/Gret/MAE, pp.201-221

Lavigne Delville, Ph., 2015, La gouvernance des ressources naturelles : un enjeu sociopolitique autant qu'écologique, *Anthropologie impliquée*, [En ligne] URL : <https://anthropo-impliquee.org/2015/09/10/octobre-2012-la-gouvernance-des-ressources-naturelles-un-enjeu-socio-politique-autant-quecologique/>

Le Coz, J., 1975, Mutations rurales au Maghreb : du dualisme agraire à l'aménagement de l'espace, Dans : Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes (dir.), *Introduction à l'Afrique du nord contemporaine*, CNRS, Aix -en- Provence, 449 p.

Leyronas, S., D. Rojat, F. Maurel, G. Giraud, 2016, Un cadre d'analyse pour la gouvernance des ressources naturelles : le cas des eaux souterraines, *Revue d'Economie du Développement*, 3-4, 24, pp. 129-148

Loukou, K.-B., 2013, Gouvernance des ressources naturelles : enjeux publics et privés, *Revue Africaine d'Anthropologie, Nyasa-Po*, 14, pp. 84-96, [En ligne], URL : https://www.revues-ufhb-ci.org/fichiers/FICHIR_ARTICLE_324.pdf

Maurer, G., 1996, L'homme et les montagnes atlasiques au Maghreb, *Annales de Géographie*, 587, pp.47-72

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche - GIZ, 2017, *Les pistaches de Kasserine, guide des bonnes pratiques pour la formation et le conseil agricole*, 52p., [En ligne], URL : <https://docplayer.fr/199214654-Les-pistaches-de-kasserine-guide-des-bonnes-pratiques-pour-la-formation-et-le-conseil-agricole.html>

Ministère de l'Environnement, 2010, *Pour une stratégie sur la diversité biologique à l'horizon 2020*, 240 p., [En ligne], URL : http://www.environnement.gov.tn/images/fichiers/environnement_en_tunisie/Biodiversite%20Vegetale.pdf

- Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, 2016, *Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement du gouvernorat de Sidi Bouzid*, rapport final GEOMATIX, décembre 2016, [En ligne], URL : http://www.mehat.gov.tn/fileadmin/user_upload/Amenagement_Territoire/SDAD/RapportSDADsidiBouzidDec2016fr.pdf
- Mokni, A., 1998, *La diaspora de la population de djebel Oueslat*, Tunis, Sahar éditions, 166 p. (en arabe)
- Moudoud, B., A. Ezaïdi, 2007, *Le développement par le tourisme : cas du Haut Atlas marocain*, Dans : Bataillou, C., B. Séchou (dir.) : *Tourisme et développement : regards croisés*, Presses universitaires de Perpignan, Perpignan, 479 p.
- OCDE, 2009, *Ressources naturelles et croissance pro-pauvres*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 185 p.
- Picouet, M. (dir.), 2006, *Dynamiques des populations, disponibilités en terres et adaptations des régimes fonciers, le cas de la Tunisie*, CICRED, Paris, 283 p., [En ligne], URL : https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers17-02/010051256.pdf
- Plançon, C., 2009, Enjeu des droits fonciers dans la gestion des ressources naturelles, *Vertigo - La revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors Série 6, [En ligne], URL : <https://www.erudit.org/fr/revues/vertigo/2009-n6-vertigo3895/044555ar/>
- Poncet, J., 1962 (a), *Colonisation et agriculture européenne en Tunisie depuis 1881 : étude de géographie historique et économique*, Mouton et Cie, Paris - La Haye, 700 p.
- Poncet, J., 1962 (b), *Paysages et problèmes ruraux en Tunisie*, PUF, Paris, 374 p.
- Rebaï, N., 2022, Les territoires ruraux de montagne en Tunisie, entre marginalisation et perspectives de transition. Éléments d'analyse depuis le Jbel Bargou, *Cybergeo: European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 1011, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/38728>
- République tunisienne, 2017, *Code forestier et ses textes d'application*, Tunis, Imprimerie officielle, 274 p., [En ligne], URL : <http://www.droit-afrique.com/uploads/Tunisie-Code-2017-forestier.pdf>
- Ruf, W.K., 1975, Le socialisme tunisien, conséquences d'une expérience avortée, Dans : Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes (dir.) : *Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine*, Editions du CNRS, Aix-en-Provence, 449p.
- Sandron, F., Gastineau B., 2002, *Fécondité et pauvreté en Kroumirie (Tunisie)*, Paris, l'Harmattan, 178p.
- Sellami, R., 2019, CHAPITRE 1. Sanctuariser pour préserver : les aires maritimes protégées en Tunisie face à une gouvernance environnementale fragmentée, Programme ERC Richesses et misères des océans : Conservation, Ressources et Frontières, Gomilex, A paraître, 978-84-17279-02-8, [En ligne] URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01983403>
- Sethom, H., 1992, *Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie*, Cérès Productions, Tunis, 393 p.
- Sethom, H., Kassab A., 1981, *Les régions géographiques de la Tunisie*, Tunis, Université de Tunis, 460 p.
- Troin, J-F. (dir.), 1985, *Le Maghreb : hommes et espaces*, Armand Colin, collection « U », Paris, 360 p.
- Ylhäisi, J., 2010, Sustainable land privatization involving participatory land use planning in rural areas, an example from Tanzania, *Land Tenure Journal*, 1/2010, pp.91-120, [En ligne], URL: <https://www.fao.org/3/i1634t/i1634t04.pdf>

Zamiti, Kh., 1993, « Le pastoralisme forestier », *Cahiers du CERES*, série géographique, n°8, pp. 33-45

ANNEXES

Photo 1. Takrouna, ancien village amazigh (berbère) de montagne aujourd'hui déserté



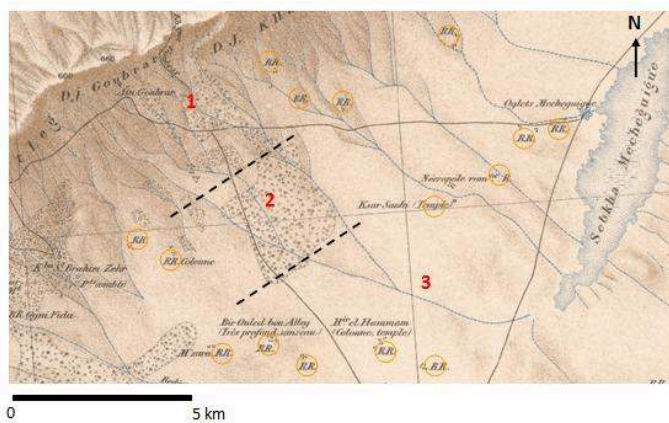
Source : <http://alexandrerosa.free.fr/index.php?spgmGal=Voyages/Tunisia/Takrouna&spgmPic=41#spgmPicture> (NB : autorisation de publication obligatoire / TRAVELPICS, www.travelpics.fr)

Photo 2. Les palmiers, le versant aplani, vestiges de l'agriculture de montagne révolue



Source : cliché de l'auteur, juillet 2020

Carte 3. Terroirs de djebel Goubarrar en 1896



Légende :

○ Ruines romaines (R.R.)

1 : zone des *jessours* et des cultures étagées du clan *Qouled Abid*

2 : zone des *Mgouds* (déviation des crues d'oueds) et agropastoralisme des *Qouled Slim*

3 : zone de transhumance des *Qouled Sidi Khalifa*

Source : Cartomundi, feuille de Sbeïtla 1896, élaboration personnelle (<http://www.cartomundi.fr/site/E01.aspx?FC=43100> (tableau d'assemblage/Sbeïtla 1896)/

Source : Cartomundi, 1896 Sbeïtla map, personal elaboration)

Carte 5. Colonisation et concession des terres de piémont aux notables collaborateurs



Source : Enquête personnelle et Cartomundi, feuille de Sbeitla 1954, élaboration personnelle (<http://www.cartomundi.fr/site/E01.aspx?FC=43100> (tableau d'assemblage/Sbeitla 1954)/ Source : Cartomundi, 1896 Sbeitla map, personal elaboration)

Carte 6. Puits et mouvement de vivification des terres entre djebel Goubra (au Nord-ouest) et la sebkha de Mchiguig (à l'Est) après l'indépendance



Extrait de la carte topographique de Mahars, type 1958, Office de la Topographie et de la Cartographie (OTC), Tunis

Source : extrait de la carte de Mahars de 1958 au 1/250.000 (O.T.C., Tunis), (les points sur la carte représentent les puits) / an extract of 1958 Mahars map, 1/250.000, OTC, Tunis (dots in the map show wells)

Photo 4. Plantations illicites autour de djebel Goubra



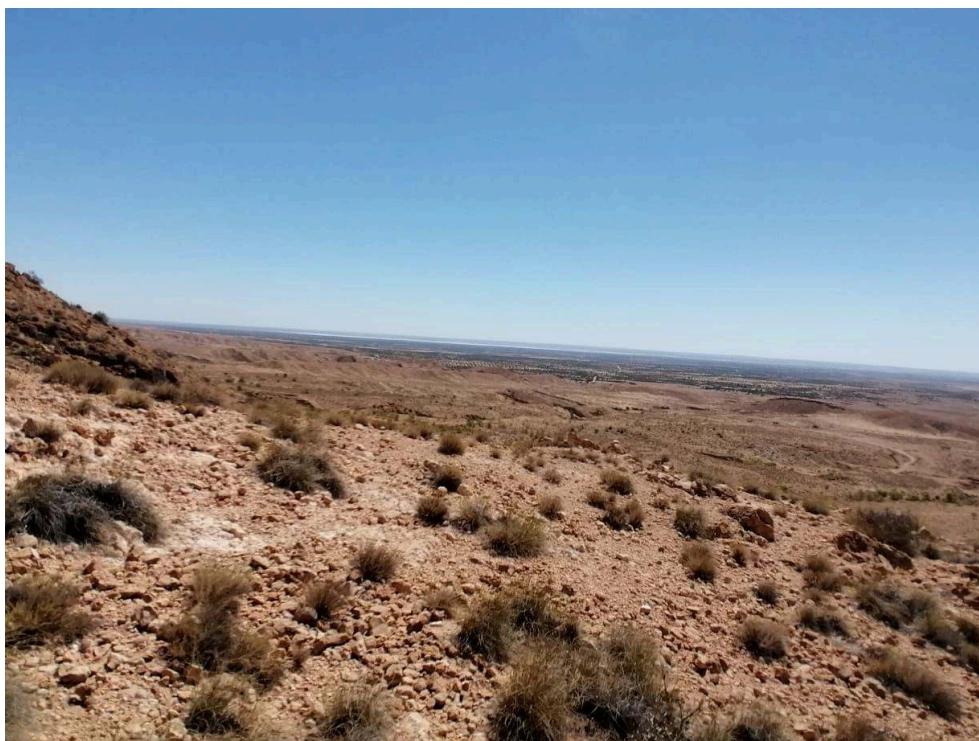
Source : cliché de l'auteur, juillet 2020

Photo 5. L'espace vu depuis le djebel Goubrar



Source : cliché de l'auteur, juillet 2020

Photo 6. Dégradation avancée du couvert végétal à djebel Goubrar



Source : cliché de l'auteur, juillet 2020

Tableau 3. Espaces disqualifiés et catégories sociales marginalisées ?

Origine sociale de ceux qui fréquentent la montagne:	Chefs de ménage proches		Chefs de ménage assez éloignés		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Des pauvres essentiellement	27	62.7	24	51	51	56.6
Toutes catégories confondues	16	37.2	23	48.9	39	43.3
La marginalisation de la montagne, une conséquence logique de la modernisation agricole ?						
Oui	20	46.5	26	55.3	46	51.1
Non	16	37.2	15	31.9	31	34.4
Sans réponse	7	16.3	6	12.8	13	14.5
Total	43	100	47	100	90	100

Source : enquête personnelle, juillet 2020

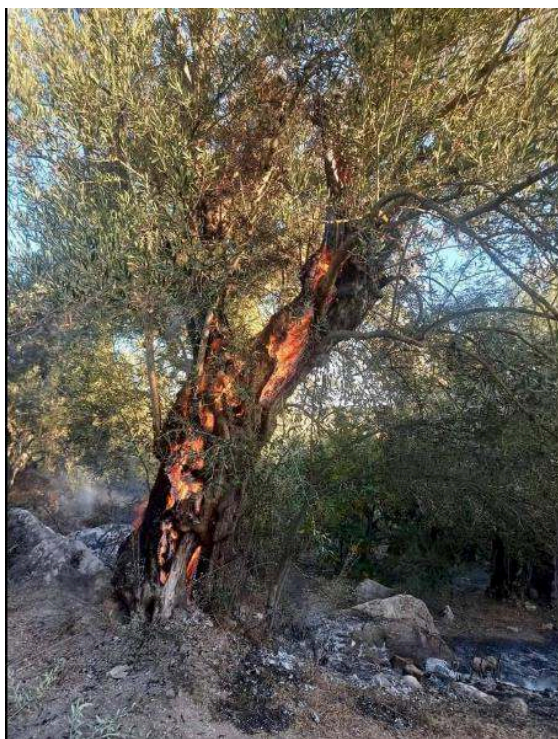
Tableau 5. Opportunités de développement

Des projets de développement pourraient réussir au djebel Goubrar	Chefs de ménage proches	Chefs de ménage assez éloignés	Total

	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Oui	30	69.7	40	85.1	70	77.7
Jamais	13	30.2	7	14.8	20	22.2
Les acteurs locaux sont-ils porteurs de projets ?						
Oui	34	79	39	82.9	73	81.1
Non	9	20.9	8	17	17	18.8
Total	43	100	47	100	90	100

Source : enquête personnelle, juillet 2020

Photo 7. Incendie volontaire d'oliviers à Kessra, la marque de conflits fonciers atroces



Source : page facebook Kessra Elbaya (<https://www.facebook.com/profile.php?id=100064809279764>)

Photo 8. Reboisement au pin d'Alep à djebel Boudinar (près de Goubrar)



Source : cliché de l'auteur, juillet 2020

NOTES

1. Titre porté par les rois de Tunisie à l'époque moderne et contemporaine
2. Administrativement, la Tunisie est découpée en 24 gouvernorats (*wilayas*) qui se subdivisent en délégations.
3. Pour plus d'information, consulter cette vidéo, « Tunisie, de l'eau et des emplois pour Kesra » [en ligne], URL : <https://www.youtube.com/watch?v=sKhe6ygrzv0&t=4s>
4. Pour plus d'information, voir l'article suivant sur la production de pistaches à Gafsa [en ligne], URL : <https://tunisie.co/article/8654/actus/actus/pistaches-gafsa-210115>
5. Pour plus d'information, voir l'article du Tuniscopie sur la production annuelle de pistaches à Kasserine [en ligne], URL : <https://www.tuniscopie.com/article/75778/actualites/societe/pistaches-kasserine-212417>
6. Un exemple de cette manifestation culturelle est disponible en arabe dans la vidéo Youtube suivante [en ligne], URL : <https://www.youtube.com/watch?v=PvpYjitHzG8>
7. Selon le Larousse, la sebkha est une dépression inondable et salée qui représente un élément essentiel du paysage semi-désertique en Afrique du Nord. Elle est tour à tour une nappe d'eau sans profondeur et une étendue blanchâtre de sel aux contours indécis et aux rivages changeants selon la saison et la pluviosité.
8. Les oueds sont les cours d'eau de l'Afrique du Nord et des régions sèches qui sont intermittents ou temporaires mais parfois très violents. La plupart se forment après les pluies et s'achèvent dans des dépressions fermées ou disparaissent par épuisement.
9. Les *jessours* sont une succession de terrasses aménagées transversalement aux cours d'oueds qui dévalent les montagnes. Les *jessours* sont séparés par des tabias fortifiées en dur, ce qui permet des les inonder tour à tour jusqu'à l'aval. Pour un exemple de jessours, voir la vidéo suivante [en ligne], URL : <http://projet.oss-online.org/LCD/images/g1/Joussours.mp4>

10. Les *mgouds* servent à dévier les eaux des crues d'oueds vers les parcelles cultivées. Ce sont des digues de 3 m de hauteur et de 4 m de largeur, le plus souvent construites en pierres fortifiées en travers du lit d'oued. Les *mgouds* sont implantés dans des endroits bien précis et sont complétés par des canaux secondaires et un système de tabias munies d'ouvertures.

11. Les tribus du makhzen sont celles qui sont alliées au pouvoir central (pendant les 18^e et 19^e siècles). Elles aident l'Etat à percevoir les impôts, à réprimer les soulèvements intérieurs et à affronter les armées étrangères (conflits avec l'Algérie notamment). Elles bénéficient en contrepartie d'exonérations fiscales et d'avantages fonciers.

12. Parmi nos guides de terrain, il y avait un diplômé d'histoire intéressé par l'étude de l'histoire locale. Il nous a fait part des récits historiques qu'il a entendus et collectés. Ces récits traitent notamment des combats qui avaient lieu à djebel Goubrar pendant la lutte de libération nationale (années 1952-54) avec indications sur le champ de bataille, les sources d'eau, etc. D'autres entretiens ont validé ces récits communément partagés.

13. Terres inaliénables dont la jouissance est affectée à une œuvre pieuse ou d'intérêt général, immédiatement ou après l'extinction des dévolutaires intermédiaires désignés. Les terres habous couvraient d'importantes superficies avant 1957 et furent gérées pour la plupart par les institutions maraboutiques qui les concédaient aux paysans contre le paiement de redevances en nature.

14. Selon le droit musulman, celui qui vivifie une terre morte en aura la possession. Par vivification, il faut entendre la mise en valeur, la pratique de cultures ou le développement de plantations avec ou sans aménagement d'ouvrages hydrauliques.

15. Pour plus d'informations, voir l'article de Business News en date du 13 octobre 2021, [En ligne], URL : <https://www.businessnews.com.tn/Il+y+a+six+ans%2C+Mabrouk+Soltani+est+d%E9capit%E9+par+des+terroristes+%0D%0A%0D%0A,544,113965,3>

16. Le plus emblématique est Mohamed Akremi Omhani surnommé Bachloula, fils de notable et figure de la lutte armée pour l'indépendance.

17. Voir notamment Courrier international du 16 décembre 2020, [en ligne], URL : <https://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/violences-la-tunisie-face-de-sanglants-affrontements-tribaux-un-temps-que-lon> et Voa Afrique du 23 juin 2017, [en ligne], URL : <https://www.voaafrique.com/a/unw-dispute-entre-jeunes-degenere-en-violences-tribales-en-tunisie/3912991.html>

18. Pour plus d'information, consulter le site internet de Village land use planning (VLUP) [en ligne], URL : <https://ecoagriculture.org/publication/village-land-use-planning-a-potential-tool-for-greening-landscapes-in-mbarali-district-mbeya/>

RÉSUMÉS

Malgré leur statut de propriété domaniale mise en défens, les montagnes tunisiennes connaissent un phénomène de « retour » des ruraux et des formes d'exploitation et d'occupation variées depuis la révolte du 14 janvier 2011. Cela met fin à la distanciation des rapports entre l'homme et la montagne, mais restaure-t-il le patrimoine montagnard des régions concernées ? Y impulse-t-il le développement local ? Ou génère-t-il de nouveaux ravages environnementaux et de nouveaux conflits ? L'exemple de djebel Goubrar (Tunisie du Centre-Ouest) permet de comprendre les mutations des structures agraires et des formes d'occupation du sol depuis la fin

du XIX^{ème} siècle. Il aide surtout à comprendre l'actuel « retour à la montagne » et les stratégies et représentations des acteurs locaux autour du développement local et durable de ces régions pauvres et marginalisées.

Despite their defended state property status, Tunisian mountains are affected by a rural people return phenomenon and a varied occupation and utilizing forms since the January 14 revolt (2011). This ended distancing relationships between people and mountains, but is-it restoring mountain heritage in concerned regions? Is-it boosting local development ? Or is-it generating new environmental ravages and new conflicts ? The Goubrar mountain example (middle-west Tunisia) allows for understanding agrarian structures and land use forms change since the end of XIXth century. It enables particularly to understand the current “return to the mountain” and the stakeholders strategies and social representations about local and sustainable development in such a poor and marginalized regions.

INDEX

Mots-clés : retour à la montagne, djebel Goubrar, Sidi Bouzid, jessours, aménagement, développement local

Keywords : return to the mountain – Goubrar mountain – Sidi Bouzid – jessours - planning – local development.

AUTEUR

HÉDI REBEI

Maître-assistant en géographie, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université de Sfax, Tunisie, courriel : hedi_benahmed@yahoo.fr